

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

MARS 1754.



A LUXEMBOURG;
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER;
vivant Imprimeur de Sa Majesté
l'Impératrice & Reine.

M. DCC. LIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. ; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux ; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun ; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

M A R S 1754.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant le reste du Discours du R. P. de
Menoux, dont le commencement est
rapporté dans notre dernier Journal.*

I I I.

..... Ce n'est pas même assez, Messieurs, d'avoir en général un grand discernement; ce discernement toujours le même dans son principe, doit se multiplier dans ses effets, selon la nature des sciences & des arts. Chaque art, chaque science en exige un particulier qui lui est propre & qui en est comme l'esprit; tel l'esprit d'imitation dans la peinture, qui copie & embellit tous les objets sans les chan-

ger ; de proportion dans l'Architecture , qui ramène tout à l'unité , & décore la symétrie sans la surcharger ; d'expérience dans la Physique , qui interroge & fait parler la nature , sans lui en imposer ; de précision dans la Géométrie , qui suppose , qui balance pour & contre les preuves de chaque fait particulier ; les envisage tous , & sous tous leurs points de vûë différens ; observe leurs convenances , leurs liaisons , leurs rapports ; rapproche les actions des caractères , les procédés des intérêts , les incidens des conjonctures. Un Historien sage ne néglige rien , il examine , il discute , il approfondit tout ; il écoute de sang froid ce que la haine publique , ce que la flatterie exagère ; il ne se laisse pas surprendre à ces bruits vagues , sourdement excités par la jalousie , ou hautement divulgués par la vengeance ; il est en garde contre ces relations & ces chroniques , que forgent une imagination vive , ou un faux zèle , la vanité ou l'intérêt , la démangeaison d'écrire , de briller , de produire du nouveau , d'étaler du merveilleux ; il consulte au besoin ces anciens & nouveaux Dictionnaires , tous si pleins de mots & quelques-uns si vuides de choses ; tous si fastueusement annoncés & pour l'ordinaire si froidement accueillis ; tous nécessairement plagiaires , & la plupart ne faisant que se copier les uns les autres : Celui-ci trace d'après un plan ancien , mais original dans son exécution ; bien concerté , mais inégalement rempli ; toujours le même , par le goût dominant qui y règne , mais varié par les différens stiles qu'on y remarque ; admirable par l'enchaînement des Sciences , précieux par la multiplicité des découvertes , bon à consulter dans le mécanisme des Arts qu'il explique , mais dangereux à suivre dans quelques opinions nouvelles qu'il adopte ; celui là Pirrhonien dans les faits , captieux dans les raisonnemens , pernicieux pour les mœurs , & justement proscrit par la Religion. L'Historien parcourt régulièrement , & avec plaisir , non sans quelque précaution , ces observations littéraires , ces Lettres ingénieuses ; ces

savans

Savans Journaux, ces judicieux Mémoires, où l'on trouve l'éloge du bon & la théorie du beau, mais plus souvent la leçon que l'exemple. Un Auteur habile fait usage des uns & des autres; il met tout à profit, quelquefois même il sçait tirer un fort bon parti des plus méchans ouvrages; d'une dispute opiniâtre, des éclaircissemens utiles; d'une Satyre envenimée, une critique exacte; d'une calomnie un éloge; d'une erreur fortement attaquée & vivement défenduë, une vérité plus lumineuse & plus sensible. Ainsi dans les Concerts, le génie fait-il employer les dissonances, pour rendre la symphonie plus brillante, pour donner plus d'ame & de force à l'harmonie.

I V.

Cet esprit de discernement propre & particulier au genre historique, doit s'assortir aux différentes pièces d'Histoire; dans l'Histoire Civile, l'Historien est un juge intègre; dans l'Histoire Ecclésiastique, c'est un témoin fidèle; dans l'Histoire Littéraire, c'est un censeur impartial; dans l'Histoire Naturelle, c'est un sage observateur.

Oùï, Messieurs, l'Historien est un juge; il cite devant lui tous les siècles; il les appelle en jugement, il les fait comparoître à son tribunal, il écoute leurs dépositions, il étudie le caractère, les mœurs, les intérêts, les passions de chaque témoin, il les recolle, il les confronte, il compte, il pese, il apprécie leurs témoignages, il délibère; il compare; s'il doute, c'est par prudence; s'il se décide, c'est par conviction; s'il prononce, c'est avec certitude. Son discernement tient la balance; il la met en équilibre; il ne laisse pancher qu'en faveur de la vérité.

Un génie heureux, un Ecrivain exact, un Auteur aimable, un Philosophe également sage & profond, nous a donné un nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France; ce grand homme a fait sentir ce que peut l'ordre pour répandre de la clarté & de l'intérêt sur de simples extraits. On peut dire de lui, ce qu'on a dit d'un des plus grands Peintres que la Lorraine ait vû naître, qu'il semble créer l'espace. En effet, sur un champ très-limité, on voit dans le précieux abrégé de M. le Président Hénault, les siècles se montrer successivement sous toutes leurs faces différentes. Son Burin créateur

offre une foule de personnages qui se pressent les uns les autres, sans s'embarasser, & se présentent à l'œil tout à la fois sans se confondre. Je trouverois dans cet ouvrage toutes les perfections dont un épître est susceptible, si les faits sans nombre qui y sont placés avec tant d'intelligence ne faisoient encore plus regretter l'omission de quelques points importans, & si sur des matières intéressantes & délicates, l'Auteur avoit bien voulu nous donner des explications plus développées, ou des décisions plus positives.

L'Histoire d'une Nation illustre & qui nous intéresse tous infiniment, Messieurs, m'ouvriroit ici un beau champ, mais l'Auteur est présent, il est un de nos Confrères, & le moment de leur réception est le seul où il nous soit permis de jeter quelques fleurs sur leurs pas. Je respecte, Messieurs, les Statuts de la Compagnie; mais ce n'est qu'à regret qu'on se conforme à des usages qui obligent à taire des talens qu'on aimeroit à publier. Les cinq premiers Volumes de l'Histoire de Pologne en font désirer la suite; j'y trouve la preuve de ce que j'ai avancé sur la nécessité du travail & du discernement, pour la collection & l'arrangement des faits; & en lisant cet Ouvrage, je me suis confirmé dans l'opinion que j'avois conçue d'une bonne Histoire. Voici, Messieurs, l'idée que je m'en suis faite, je la soumets à vos jugemens.

Pour qu'une Histoire fût parfaite dans sa matière & dans sa forme, je voudrois que non-seulement tous les faits fidèlement rapportés par l'Historien, fussent bien attestés & bien intéressans; mais encore qu'ils fussent bien liés & bien exposés, les grands événemens bien détaillés, les négociations importantes bien développées, les principaux personnages bien caractérisés; de sorte que de tout cela il en résultât dans l'esprit d'un Lecteur attentif, une notion juste du gouvernement & des mœurs de la Nation.

Je voudrois que la diction en fût claire & naturelle, qu'on y trouvât du nombre & de l'harmonie, de l'agrément sans art, de la simplicité sans bassesse, de la précision sans obscurité, de l'élevation sans enflure. Il faudroit, ce me semble, que dans une Histoire le style ne se fit presque pas remarquer; qu'il

qu'il fit comme ce vernis léger & diaphane, qui se cache, pour ne laisser appercevoir que des objets qu'il embellit; qu'il sût se proportionner aux sujets, se plier aux circonstances, se conformer aux caractères, & se diversifier selon la différence des événemens; passer à propos du sérieux à l'enjoué, du naïf au grand, du tendre au patétique, du simple au sublime; qu'il fut rapide & véhément, pour peindre les ravages de la guerre & les revers de la fortune; nerveux & précis, pour dévoiler les délibérations des conseils & les mystères de la politique; fort & énergique, pour faire appréhender les suites déplorables des discordes civiles; sage & modéré, quand on veut appaiser les troubles & concilier les esprits; vif, varié, insinuant, souple, pour représenter le manège des courtisans & les intrigues des Cours; harmonieux & brillant, quand on a à célébrer le mérite & la gloire des Souverains qui connoissent tous leurs devoirs & qui s'appliquent à les remplir; aisé & naturel, quand on aura à détailler les heureux fruits de la paix & le contentement des Peuples; doux & coulant, pour exprimer la joye qu'inspire à tous les cœurs la naissance d'un Duc d'Aquitaine & le retour d'un bon Roi.

C'est cette proportion, cet assortiment, cette convenance & cette variété de stile, qui répand un esprit de vie sur tous les objets; sans cet accord & cette diversité, règne dans l'Histoire une monotonie languissante, qui lasse, qui ennuye; on se distrait, on baille, le Livre tombe des mains: un bruit continu assoupit: au murmure d'un ruisseau l'on s'endort, quand tout s'offre sous une même face, rien n'affecte.

La marche de l'Histoire, je le sçais, est bien différente de celle de l'Eloquence & de la Poésie. Celle-ci porte quelquefois son vol rapide jusqu'aux Cieux, donne dans d'heureux écarts, imite par art un beau desordre, personifie tout, anime tout, prend la Lyre, embouche la Trompette, chante les Dieux de la Fable, les Héros & les combats: D'autres fois, suivie de la troupe folâtre des ris & des jeux, elle descend avec complaisance sur la terre, elle se plaît à l'ombre des bocages, se pare au bord des fontaines, se couronne dans les prairies, s'é-

gare dans les forêts, elle parcourt les vallées & les montagnes, elle a la légèreté de cette Guerrière qui marchoit sur l'herbe tendre & sur les têtes des fleurs sans les courber : C'est en séduisant l'imagination que la Poésie amuse l'esprit, intéresse le cœur.

L'Eloquence est moins brillante, son air est moins vif, ses traits plus réguliers, sa démarche plus compassée : on la prendroit pour Minerve, tout dans son maintien respire je ne sçais quoi de sage, de noble & de majestueux : Faite pour parler à la raison & pour mettre en jeu les ressorts les plus intimes de l'ame par la persuasion, elle néglige tout ce qui ne peut que plaire, elle veut convaincre & toucher. Au milieu de ces Divinités, je placerois la Muse qui préside à l'Histoire ; simple, mais élégante dans sa parure, elle est sans fard, sans prétention ; la vérité l'anime, la bienfaisance l'accompagne ; elle tient un peu de l'Eloquence, elle emprunte quelque chose de la Poésie : Je me la représente comme une de ces beautés Romaines, qui, avec de la modestie & des graces, conserve un air de grandeur & de dignité : Dans un Poème, comme dans un Discours, il faut qu'on se fasse un plan, qu'on se propose une fin, qu'on procède en règle, que tout soit à sa place ; qu'il y ait de l'unité dans l'ensemble, de l'exactitude dans les détails, de l'ordre dans les récits, de la variété dans les tours, de la chaleur dans les mouvemens de la vérité dans les images, de la justesse dans les preuves, de la décence dans les sentimens, du choix dans les expressions. Il en doit être de même dans une Histoire, mais je ne puis pardonner à un Historien grave cet empressement qu'on remarque dans quelques Rhéteurs, & qu'on a peine à souffrir dans de jeunes Poètes ; ils saisissent toutes les occasions de faire des descriptions pompeuses ; ils courent après l'esprit ; ils veulent par tout des traits saillans ; ils cherchent à enluminer tout ce qu'ils dessinent ; ils crayonnent des tableaux de fantaisie ; ils surchargent tous les caractères ; ils contrastent tous les portraits ; le moule est le même pour toutes les passions ; ils n'ont qu'une manière, qu'un ton, qu'un pinceau ; & comme ces Peintres novices, ils font consister tout l'honneur de leur art, non à tirer de justes ressemblances, mais à tracer de belles figures : Un

Artiste

Artiste habile employe les mêmes couleurs, les couleurs même les plus ennemies; mais par un heureux mélange, par une dégradation insensible, par des nuances fines & délicates, il sçait les ménager, les diversifier, les assortir.

De l'éloquence de la Poësie, & sur-tout de l'Histoire, on doit bannir cette affectation ridicule de tours mystérieux, de phrases transposées, de périodes arrondies, d'antithèses cadancées & sans cesse renouvelées; cette abondance stérile de synonymes & d'épithètes, qui rendent la diction traînante, plus riche en paroles qu'en pensées; ce jeu puérile de mots nouveaux, de termes précieux & d'expressions énigmatiques. En un mot, & le Poëte & l'Orateur, mais plus encore l'Historien, doit cacher l'art, faire disparaître l'étude, laisser ignorer ce que son ouvrage lui a coûté de peines & de travail, & n'en donner à recueillir que l'agrément & l'utilité.

Qui n'a pas lû avec délices les Révolutions de Portugal, par l'Abbé de Vertot? Celles d'Angleterre, par le Père Dorsléans? La Conjuración de Venise, par St. Réal? Qui ne se fait pas un plaisir de relire les Considérations sur les causes de la grandeur & de la décadence des Romains, par M. le Président de Montesquieu? Ce grand génie a le talent singulier de faire d'une narration courte, un tableau vivant, où tout plaît, tout attache, tout intéresse, tout instruit, & instruit d'autant mieux qu'on l'approfondit davantage. . . . Ici, Messieurs, j'allois citer encore les Mémoires de Brandebourg; l'admiration m'inspiroit, le respect me rétient: Que n'aurois-je pas à dire sur la première partie de cet Ouvrage? Je dois me taire sur la seconde. Mais quand on fait tant de choses si dignes d'être écrites, quand on en écrit de si dignes d'être lûës, on est au-dessus de tous les éloges. . . . Frédéric n'en a pas besoin, ses écrits & ses hauts faits vont d'eux-mêmes à l'immortalité.

De l'Histoire profane, si je passe à l'Histoire Ecclésiastique, vous verrez, Messieurs, qu'elle exige encore plus d'intelligence, de discernement & de circonspection. Ici l'Historien est un témoin fidèle; il ne doit déposer pour Dogmes dans les sakes de

la Religion , que ce qui nous est transmis par le canal d'une tradition universelle , ou par l'organe de l'enseignement public : il ne doit point hasarder ses opinions particulières dans les disputes qui s'élevent de tems en tems , ni s'ingérer dans des controverses inutiles. Tout ce qui est appuyé sur le vrai , doit être rapporté avec fidélité. Il lui convient de retracer avec force , mais de distinguer avec prudence les droits des Souverains & les pouvoirs des Pontifes , les obligations des Prêtres & les devoirs des Magistrats , la soumission de tous les Sujets de l'Etat à la puissance du Prince , indépendante de toute autre Puissance en tout ce qui concerne le temporel ; l'obéissance de tous les Fidèles du monde à l'autorité de l'Eglise , indépendante de toute autre autorité en ce qui concerne purement le spirituel : & quand le spirituel & le temporel se trouvent réunis dans les mêmes fonctions , cette juridiction mixte doit être concertée entre le Sacerdoce & l'Empire , hautement protégée par l'un , sagement administrée par l'autre ; l'un & l'autre étant intéressés à faire régner sur la terre la concorde & la subordination.

Qui pouvoit mieux traiter ces matières importantes que l'Abbé Fleury ? Cet Auteur laborieux , aussi modeste que savant , s'étoit appliqué dès sa plus tendre jeunesse à l'étude de la Jurisprudence Françoisse & du Droit Canonique ; extrêmement versé dans la lecture des Pères , il a donné , de leurs Ouvrages , des analyses & des extraits qui ont servi de modèle au judicieux Dom Cellier : plus exercé que M. Fleury dans la Théologie , plus profond dans la Doctrine , & généralement plus exact sur le Dogme : Je ne parle pas de son stile , celui de M. Fleury est si pur , sa diction est si aisée , ses transitions sont si heureuses , ses réflexions si courtes , si pleines de sens , elles naissent si naturellement du sujet , qu'il paroît encore inimitable , depuis même que son continuateur s'est tant étudié à l'imiter en tout. Mais un stile plus animé , plus éloquent , c'est celui de l'Histoire du Peuple de Dieu : Le Père Berruyer m'éleve l'ame & me pénètre de son feu , quand il prononce les Oracles du Tout-Puissant : Je me sens saisi d'un saint respect & d'une religieuse frayeur , quand il fait gronder le tonnerre sur la

tête

ête des Rois coupables, ou qu'il entr'ouvre la terre sous les pieds des Sujets rebelles. Si j'ai peine à le reconnoître à quelques opinions particulières sur le vrai sens des Prophéties, à quelques expressions assez singulières dans la bouche des Patriarches ; je le retrouve, quand sur le ton des hommes inspirés, il me deployé avec magnificence toute l'économie des desseins de Dieu sur son Peuple, & qu'il me dévoile les ressorts adorables des justices & des miséricordes éternelles ; je l'admire, quand par de sages conjectures & des réflexions judicieuses, il lie les faits, il enchaîne les événemens, il en découvre les causes & en fait prévoir les effets ; je l'admirerois encore plus, si son stile se rapprochoit davantage de la simplicité sublime des Historiens sacrés.

Je l'ai dit (& je m'attache à le prouver :) Dans l'Histoire, sur-tout dans l'histoire Littéraire, l'Historien doit faire l'office d'un censeur impartial. Mais pour bien caractériser les Auteurs & apprécier leurs ouvrages, ce n'est pas assez d'avoir fait une étude sérieuse des matières qu'ils ont traitées, & une lecture réfléchie des écrits qu'ils ont composés : il faut encore remonter vers les tems où ils ont vécu, se transporter en esprit au milieu des Régions qu'ils ont habitée, connoître la Religion des Peuples, les usages des lieux, le goût dominant des siècles. Tel ouvrage est aujourd'hui généralement décrié par l'ignorance, qui étoit peut-être universellement goûté il y a six cents ans. J'ai ouï dire qu'il ne falloit pas tout mépriser dans Rabelais, ni tout admirer dans Montagne ; que l'un, sous le jargon des halles & sous les saillies bouffones d'une satire exagérée, laisse entrevoir plusieurs traces d'une critique fine & quelques lueurs de vérité : que l'autre, sous un langage ingénieux & sous les tours heureux d'une imagination brillante, ne fait appercevoir que des paradoxes & des sophismes. Leurs ouvrages lus & dévorés de leurs tems, n'ont presque plus aujourd'hui pour Lecteurs que quelques Philosophes Epicuriens ou Sceptiques. On ne lit plus Duplex : on pardonne encore bien des négligences à Amiot, on se défie de la belle imagination de Mainbourg : on accuse de quelque partialité le

Président

Président de Thou : Mezeray & le Gendre ont été éclipsés par le Père Daniel, le Père Daniel, quoiqu'un de nos meilleurs Historiens, pourra encore être éclipsé par d'autres : les beautés & les défauts qu'on a relevés dans son Histoire, faciliteront les moyens d'en composer une plus parfaite.

On prétend que les Pères Catrou & Roullié seroient plus goûtés, s'ils étoient moins d'érudition & d'éloquence. L'élégance, la noble simplicité, la candeur aimable de Messieurs Rollin & Pluche, ne les ont pas mis à couvert de tous reproches. On a remarqué que de l'ouvrage le plus réfléchi & le plus profond peut-être, qui ait été fait en notre Langue, plusieurs Chapitres se ressentent des principes qui ont influé dans la composition des Lettres Persanes. On trouve des taches dans le siècle admirable de Louis le Grand ; & si l'Auteur a eu à essuyer d'assez mauvaises critiques sur certains points, sur bien d'autres il a encore besoin d'apologie.

Une règle à suivre dans les jugemens qu'on porte sur les écrits anciens & modernes, c'est de ne pas confondre le fonds & la manière ; ce qui est bon absolument en soi, & ce qui ne l'est que relativement aux circonstances ; ce qui fait l'essentiel d'un Ouvrage & ce qui n'en est que l'accessoire. Pour mériter le nom de vrai censeur & de juge impartial, il faut, avec l'ingénieux Auteur de l'Essai sur le Beau, sçavoir distinguer dans les productions de l'esprit, le beau naturel & le beau arbitraire. Celui-ci dépend ordinairement du génie des Langues & des Nations ; celui-là a constamment pour baze l'ordre & la vérité. L'un peut varier selon les lieux & les tems, l'autre n'a rien à craindre de la révolution des années & des esprits ; il ne change jamais, il plaira toujours, il convient à toutes les Sciences, & sur-tout à l'Histoire.

L'Histoire Naturelle, Messieurs, semble d'abord ne demander que des yeux, mais qu'ils doivent être fins & perçans ! Tout témoin oculaire, n'est pas même toujours pour elle un témoin irréprochable. Il faut de l'intelligence pour bien voir, de la patience pour bien observer, de la pénétration pour tout approfondir, de la sagacité pour ne rien confondre. Si ces qualités se trouvoient réunies dans

la plupart de nos Voyageurs, avec de la justesse dans l'esprit & de la droiture dans le cœur, je veux dire, que s'ils avoient tous l'esprit & le cœur de M. de la Condamine, leurs relations brilleroient moins par le merveilleux, mais plairoient plus par le vrai. Il n'est presque point de Pays qui n'offre quelque chose de rare & de précieux. Tel terroir paroît stérile, qui renferme des trésors. La fraîcheur des montagnes, l'ombre des forêts favorisent je ne sçai combien de simples & d'aromates, dont l'espèce se perd dans d'autres terrains plus cultivés. Il semble que tout ce qui a quelque chose de singulier fuie les regards des hommes. Il fut anciennement des plantes qu'on ne trouve plus & qu'on ne reconnoît que dans les pétrifications qui nous en restent. Le tems, que rien n'arrête & qui entraîne tout dans la rapidité de son cours, voit incessamment s'évanouir & renaître des métamorphoses toujours nouvelles. Que d'étonnantes révolutions se succèdent sur la terre, dans les corps, dans les esprits, dans les ouvrages de l'art, dans les opérations de la nature ! Des Nations jadis fameuses, sont déchuës de leur réputation. Des régions, autrefois fertiles, ont perdu leur fécondité. Le falerne tant vanté, si bien chanté par Horace, réservé pour la bouche de Mœcène & pour la fête d'Auguste, figureroit mal aujourd'hui sur les tables somptueuses & délicates de nos Luculles modernes : Il seroit peu goûté par leurs Parasites, ils n'en feroient pas le sujet de leurs bayantes chansons. Qui pourroit voir passer sous ses yeux les différens Peuples du monde, avec les formes diverses que prennent les choses en chaque Pays dans la succession des années, seroit frappé par le changement des scènes & la variété des décorations. La courte durée de la vie humaine & la manière lente dont se font ces changemens successifs, nous empêchent de les appercevoir. C'est à celui qui écrit l'Histoire à s'efforcer de nous les rendre sensibles. Mais c'est aux Naturalistes à ranimer leur zèle, à redoubler leurs efforts, à réitérer, à multiplier les expériences & les recherches. Combien de productions singulières & salutaires ? Combien de Mines précieuses & abondantes sont encore inconnues & restent ensevelies faute de bons observateurs ?

L'éruption

L'éruption des feux souterrains, le ravage des torrens impétueux ont quelquefois découvert aux hommes les richesses que cache dans son sein la terre, avare ou libérale, à proportion de notre industrie & de nos besoins. L'esprit d'observation doit suppléer à ce que le hazard n'offre que rarement, ou n'offre qu'à demi. Un rien suffit à un homme qui a cette sorte de talent. Il épie la nature, il l'entend à demi mor, il la devine, il la prend sur le fait, dit Mr. de Fontenelle. Il n'est pas donné à tous les siècles de produire de ces génies supérieurs, qui s'élevant comme Newton, jusqu'aux régions de la lumière, en analysent les rayons, en démêlent les couleurs, assujettissent à la rigueur du calcul la chute des corps & l'accélération de leurs mouvemens, fixent la distance des Planettes, balancent les Astres; arrangent les Mondes, & découvrent les ressorts de l'harmonie universelle; ou de ces Philosophes profonds, qui, à la faveur d'une découverte aussi originale, que la dispute & les écrits qu'elle a occasionnés, prouvent par l'épargne du moindre mouvement la nécessité d'un premier Moteur, & en démontrent l'existence, comme, au jugement d'une Académie savante, indépendamment du célèbre Leibnitz, l'a fait si singulièrement Mr. de Maupertuis.

Des ames de cette trempe sont rares, j'en conviens; ce qui est encore plus rare, c'est de les voir se contenir dans de justes bornes. Les grands défauts sont ordinairement semés autour des qualités les plus éminentes; souvent ils croissent avec elles, & quelquefois ils les offusquent. A-t-on le génie d'observation? on veut avoir l'honneur de l'invention. A-t-on le talent de faire des conquêtes dans l'empire de la nature? on est tenté de les pousser au-delà des bornes prescrites à la raison. L'imagination qui se plaît à s'ouvrir des routes nouvelles, prend aisément l'essor; elle abandonne la vérité qui se présente, pour courir après des fantômes qui lui échappent. D'une expérience mal faite ou imprudemment supposée, de quelques observations incertaines ou infidèlement rapportées, d'un principe douteux ou mal envisagé, on tire des conséquences spécieuses, on s'évapore en conjectures, on bâtit des systèmes,

ou

On s'yattache avec complaisance, on les soutient avec chaleur ; plus on croit s'élever au-dessus des préjugés du vulgaire, moins on garde de mesures ; le bon sens & la foi ne font plus des barrières ; on franchit tous les obstacles, & plutôt que de revenir sur ses pas, on se creuse des précipices, on tombe, on roule d'abîme en abîme. Que vous dirai-je enfin ? Où l'on extravague en impié & en insensé avec Spinosâ, ou l'on s'égare en Voyageur sans guide, & en Philosophe sans principe avec Telliamed. Des suppositions hardies, quand elles n'auroient que le mérite d'être nouvelles, se feront toujours des partisans. Imaginez les plus singulières, les plus extraordinaires ! Qu'on dise, par exemple, qu'une Comete vagabonde, tombant sur le Soleil en détache quelques parties, & que cette crasse, cette écume, ces lambeaux enflammés, puis refroidis, dispersés au hazard & répandus dans l'immensité, ont pû former le globe que nous habitons & y établir le bel ordre qu'on y admire : Rien de plus probable, s'écriera témérairement un Lecteur entouliaste ; cela du moins n'est pas hors de toute vraisemblance, répondra ingénieusement l'Auteur de la nouvelle Histoire Naturelle : Ne voit-on pas en mille endroits d'anciennes cristallisations qui sont comme des médailles frappées par les mains de la nature ? Peut-on douter que la surface de la terre n'ait été long-tems couverte & agitée par le flux & le reflux des eaux ? Ne trouve-t-on pas des coquillages sans nombre sur les plus hautes montagnes, & la plupart n'ont-elles pas des angles rentrans & saillans, correspondans les uns vis-à-vis des autres ? Quel dommage, que sous une si belle plume, tant de choses savantes & curieuses ne viennent qu'à la suite d'une hypothèse si hasardée ! Ce rêve philosophique avoit justement allarmé la première Ecole du monde. Des Sages peuvent une fois se laisser surprendre, mais la foi toujours pure dans leurs cœurs, réclame bientôt ses droits & s'exprime par leurs bouches. Plus un vrai Philosophe étudie la nature & en observe les merveilles, plus il reconnoit l'insuffisance de la raison & la nécessité de s'en tenir à la révélation, pour apprendre l'origine des êtres & leur destination ; aussi M. de Buffon s'est-il expliqué là-dessus

de

de manière à ne laisser aucun doute sur la droiture de ses intentions, à rassurer les esprits & à réunir tous les suffrages.

V.

Le Père Malebranche l'avoit dit avant moi, il faut, en cherchant la vérité, se défier de ses sens, de son imagination, de ses préjugés. J'ajoute qu'en la publiant, on ne peut être trop en garde contre ses passions, contre ses intérêts, contre ses penchans. Ceux mêmes qui sont les plus justes, les plus naturels, les mieux fondés, peuvent nous faire illusion. L'amour de la Patrie est un sentiment raisonnable; la nature l'inspire, l'habitude l'augmente. Lien infiniment utile, il unit les particuliers & les intéresse tous à la félicité publique: passion noble & agissante; Rome lui fut redevable de sa grandeur, de sa gloire. Mais qu'il est à craindre que cet amour si louable & qui constitue le bon Citoyen, ne rende l'Historien infidèle! Tout s'embellit sous la plume d'un Auteur national. On voit quelquefois les campagnes les plus incultes, les montagnes les plus arides se métamorphoser à son gré en paysages rians & en côteaux fertiles. Les plus petits combats sont changés dans ses récits en batailles mémorables. Les Ecrivains les plus médiocres sont à son jugement des Auteurs du premier ordre. Quelques productions de l'art, quelques opérations de la nature seront offertes comme des chef-d'œuvres, comme des merveilles. On croiroit que la Patrie personifiée aux yeux de l'Historien, se présente à lui avec cette délicatesse & tous ces retours d'amour propre qu'on remarque dans les beautés qui se font peindre. On craint de les irriter si on ne les flatte. Pour leur complaire, il faut que la copie ne ressemble pas en tout à l'original, ou qu'elle ne lui ressemble qu'en beau. Cette complaisance bannit la vérité de l'Histoire, comme elle la bannit des portraits; elle porte par-tout l'incertitude; elle jette la défiance dans les esprits; elle laisse le Public dans les inquiétudes du doute; le Pyrronisme s'en prévaut. En exagérant de petits succès, on augmente la présomption; en approuvant de médiocres ouvrages, on détruit l'évaluation; en célébrant de fausses vertus, on décrédite les véritables. En un mot, des éloges mal fondés

ou

ou excessifs dégoûtent le Lecteur & dégradent l'Historien.

Quand on écrit l'Histoire de son Pays, il faut donc s'armer d'une Philosophie sévère, qui impose silence à toutes les inclinations, qui bannisse toutes les préventions, qui ramène une indifférence parfaite pour tout, excepté pour la vérité.

V I.

Laissons, Messieurs, à des Peuples obscurs, la foible consolation de lire seuls, avec complaisance, les loüanges insipides que leur prodiguent les Compatriotes faussement zélés. Quand on n'a rien à dire de grand à la gloire d'une Nation, on est excusable de se prévaloir des moindres avantages; mais quand on a à peindre un Peuple, vainqueur des Germains sous les Drapeaux de César; allié des Belges & des Celtes, sous le règne d'Auguste; qui, parmi les Gaulois, arraché des premiers aux ténèbres de l'idolâtrie, professa hautement la Religion du vrai Dieu sous le glaive des persécuteurs; vit ses Eglises florissantes dès le tems de Clovis & sous ses Successeurs les Rois d'Austrasie, plus florissantes encore sous l'Empire de Charlemagne par la science & les vertus d'un nombreux Clergé; qui malgré la révolution des siècles, le ravage des hérésies & les efforts des Novateurs, conserva dans tous les tems sa Foi inaltérable, & la transmit toujours de génération en génération dans toute sa pureté. Nation distinguée, qui dans les guerres saintes, se rendit célèbre au-delà des Mers, par la valeur de ses Princes, les exploits de ses Héros, le courage intrépide & comme héréditaire dans une Noblesse, la plus pure & la plus ancienne.

Peuples toujours privilégiés, heureux Habitans d'un Pays fertile, sous un climat tempéré, plus ou moins puissans, selon les qualités guerrières ou pacifiques de leurs Ducs, qui pendant plus de sept cens ans ont manié le Sceptre avec magnificence & avec sagesse, avec justice & avec bonté; Princes toujours respectés, toujours chéris, Peuples toujours fidèles à leurs Maîtres, & passionnés aujourd'hui pour un Souverain qui épuise ses soins pour eux & leurs sentimens pour lui.

Le simple détail de tous ces faits si dignes de

L'Histoire fournira assez aux éloges & à l'admiration de la postérité ; il seroit inutile d'exagérer ; ici la vérité seule suffit pour instruire & pour plaire . . . Pour instruire & pour plaire . . . Ah ! Messieurs , qu'il est heureux pour vous d'avoir à écrire l'Histoire du règne qui fait notre bonheur ! Mais permettez-moi de vous le dire , soyez en garde contre votre zèle ; n'écoutez pas votre cœur , ne consultez que la vérité , ne cherchez pas même à l'embellir ; contentez-vous de narrer ingénument ; détaillez tout uniment les faits ; retracez simplement aux yeux de la postérité , ce que nous voyons , ce que nous éprouvons , ce que nous admirons. Dites seulement , qu'après le règne glorieux & le gouvernement paisible du sage Léopold , la Maison de Lorraine réunie à la Maison d'Autriche , donna un digne Chef à l'Empire : qu'à François I. Empereur d'Occident , Grand Duc de Toscane , succéda en ces heureuses contrées STANISLAS I. Roi de Pologne , Grand Duc de Lithuanie ; qu'il ne vint prendre possession de ce Duché , qu'après avoir sacrifié un Royaume à la paix de l'Europe ; qu'accompagné d'un sage , son allié & son ami , ce Prince toujours cher à la Providence , quitta sa Patrie éplorée , pour en trouver une autre qu'il consola par sa présence ; qu'il regarda ses nouveaux Etats comme sa propre Famille ; qu'il aima ses sujets comme ses enfans ; qu'il les gouverna en père ; qu'il en fut moins le Maître que le Bienfaiteur. Si vous ne pouvez suffire à retracer toutes ces grandes actions , attachez-vous à bien peindre son cœur , sensible & généreux , ami des Arts qu'il protégeoit , des Sciences qu'il cultivoit , ennemi de la flatterie qu'il méprisoit , zélé pour la Religion qu'il honoroit , qu'il pratiquoit.

En vous lisant , Messieurs , nos derniers neveux seront attendris. Au récit touchant que vous leur ferez de ce qui se passe sous nos yeux , leurs cœurs seront aussi vivement émus que les nôtres ; ils envieront notre sort. Les pères rediront à leurs enfans , & les enfans d'âge en âge entendront les vieillards leur répéter sans cesse : Il fut un Roi , deux fois jugé digne de l'être avant qu'il montât sur le Trône , & qui en parut encore plus digne après

après y être monté. Il régna pendant quarante ans sur nos ancêtres ; il leur fit tout le bien qu'il put, bien moins encore qu'il n'auroit voulu. Voilà les Palais qu'il occupoit & qu'il a embellis. C'est-là que ce Chef vénérable de la plus auguste Famille reçut le Roi son Gendre, la Reine sa fille, Louïs Dauphin, Mesdames de France, enfans, petits enfans, il les ferra entre ses bras, il les réunit sur son sein ; mais avec quels doux transports de sa part, quelle tendresse respectueuse de la leur ! Voilà les Eglises qu'il fréquentoit & qu'il a fait bâtir. Aux pieds de ces Autels ornés par sa magnificence, repose la Reine son épouse ; quelle Princesse ! Dans elle tout respiroit décence & dignité, droiture & générosité, dévotion tendre & solide piété. Voilà les Jardins, les Maisons de plaisir où, pour se délasser, ce Roi Philosophe venoit converser avec les Savans, ou s'entretenir avec lui-même des projets qu'il formoit pour le bonheur de l'humanité. Dans ce lieu écarté est un asile, où à la faveur de ses largesses & à l'abri de sa protection, essuyent leurs larmes & vivent en paix les veuves & les orphelins. Là il a établi ce Collège, où la Médecine, l'Anatomie, la Chirurgie & la Botanique préparent des armes contre les maladies & des préservatifs contre les surprises de la mort. Ici est un Lycée où fleurissent les Sciences, où les talens se rassemblent, où la sagesse préside & où chacun peut venir avec confiance puiser des lumières au gré de ses desirs & de ses besoins. C'est lui qui en tels & tels endroits a fait élever ces Sanctuaires à la justice, à la charité, au zèle. Sur leurs frontispices, on voit son chiffre & ses Armes posés, malgré lui, par la reconnoissance. Son nom se lit en grands caractères sur les portes des Villes (il est encore mieux gravé dans nos cœurs.) A chaque pas qu'on fait dans nos rues on voit ou des Magazins publics qu'il a remplis, ou d'utiles Manufactures qu'il a établies, ou de grands Etablissmens qu'il a fondés, ou d'anciennes Fondations qu'il a renouvelées ; par tout on retrouve les traces de ses vertus & les preuves de ses bienfaits. C'est au centre de cette Capitale que ce Monarque dressa lui-même le plan, & qu'il posa de sa main Royale la première pierre de cet

Arc triomphal & de ce Monument immortel, où les Races futures reconnoîtront à jamais l'air héroïque & les traits inimitables du Vainqueur de Fontenoy & du Pacificateur de l'Europe. De tous les Pays du monde, n'en doutez pas, Messieurs, on viendra voir ces Places, ces Trophées, ces Edifices, ces Ouvrages dignes de l'ancienne Rome. On se rappellera les règnes des Auguste, des Antonin, des Marc-Aurèle, des Trajan. A la curiosité satisfaite, succédera la plus profonde admiration; éclateront ensuite les acclamations les plus sincères & les plus tendres. François, Polonois, le Saxon, le Prussien l'Anglois, le Batave, le Germain, le Russe, amis, ennemis, étrangers, tous parleront le même langage; tous à l'envie célébreront de concert STANISLAS le Bienfaisant; tous prendront pour lui les sentimens Lorrains. Tout est Romain pour Titus.

La Société Royale des Sciences & Belles-Lettres fondée à Nancy par le Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, a tenu le 3. Février une séance publique, dans laquelle s'est faite la distribution de deux Prix de six cens francs chacun, fondés annuellement. Mr. le Chevalier de Solignac, Secrétaire perpétuel de la Société, a ouvert la séance par la lecture du Discours de réception de Mr. Guerin, Lorrain de naissance, Exrecteur de l'Université de Paris. Ce Discours très-savant & très-bien écrit, n'étoit pas borné à des éloges, il ne contenoit que ceux qu'il ne pouvoit refuser; ce sont les seuls qui soient flatteurs pour ceux qui les reçoivent, & qui soient honorables pour ceux qui les donnent. L'Orateur y développoit ce principe d'Horace, qui exige que tout Poëme soit intéressant: Il a rendu avec clarté le sens de l'Auteur Latin, & il a sçu imiter les graces en expliquant les préceptes.

Après

Après la lecture de ce Discours, le Père l'Eslic, de la Compagnie de Jesus, Membre distingué de la Société, lut le Mémoire qui contenoit la description de la machine qui a remporté le Prix des Arts. Cette machine très-bien inventée ; peut-être moins bien exécutée, est un Telescope-Microscope ; elle réunit ces deux instrumens qui ont tant aidé les progrès de l'Astronomie & de la Physique. L'Auteur est le Sr. Marchal, Organiste de la Paroisse de Saint Evre de Nancy, très-habile Artiste, & qui étoit trop peu connu.

Ensuite le R. Père de Menoux, Supérieur des Missions Royales & Censeur de la Société, lut le Discours auquel l'on a adjudgé le Prix de Littérature. Ce Discours est une allégorie fine & très-bien écrite, dans laquelle l'Auteur rapporte les événemens les plus remarquables de la vie du Roi, & les établissemens les plus utiles de son règne en Lorraine. Il parle des vertus du Roi avec la dignité qui leur convient, & de ses bienfaits avec la reconnoissance qui leur est due ; les talens de l'esprit & les sentimens du cœur y brillent avec force & délicatesse. La Société a jugé ce Discours digne d'être imprimé ; on dit qu'il paroîtra au premier jour.

Après que l'on eut achevé la lecture de cet Ouvrage, qui reçut beaucoup d'applaudissemens, le Secrétaire Perpétuel se leva & appella l'Auteur pour lui donner le Prix. C'est Monsieur Pierre, Substitut en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, jeune homme âgé de vingt ans, aussi estimable par la douceur de son caractère, que par les qualités de son esprit.

Le Roi de Pologne devoit honorer cet Assemblée de sa présence, mais on le pria de ne pas

exposer une fanté si chère par le froid excessif qu'il faisoit. Mr. le Duc Ossolinski y vint le représenter, & Mr. Pierre lui fit un compliment en Vers, qui fut goûté aussi généralement que son Discours, & qui lui a mérité, à ce qu'on dit, le portrait de ce Prince.

Mr. d'Heguerty, Sousdirecteur de la Société, répondit aux Discours de Mr. Guerin & des Auteurs couronnés; il le fit avec cette dignité, cette raison éclairée, ce sage bon sens que l'on immole à présent aux faux brillants, aux pointes & aux faillies, mais qui leur est toujours préférable, & qui doit régner seul dans ces sortes de discours.

Cette séance fut terminée par la lecture d'une Ode faite par Mr. de Cogolin, Membre de la Société, & lûe par lui-même. Cette Ode renferme de grandes beautés; chaque strophe amène la chute la plus heureuse. Il est inutile d'en donner une idée, non-seulement la pièce y perdrait, mais elle est actuellement sous presse.

L'émulation fait toujours de plus grands progrès en Lorraine. Il y a eu beaucoup d'Ouvrages présentés cette année à la Société. Son auguste Fondateur a voulu qu'elle laissât aux Auteurs la liberté de choisir tel sujet qu'il leur plairoit. Son projet est d'exciter tous les talens, & de ne donner exclusion à aucun Art, à aucune Science. On ne peut trop louer les vûes de ce grand Prince; elles tournent toutes au bien de ses sujets, & tendent à mériter toujours de plus en plus le surnom de Bienfaisant, qui lui fut donné à la première Assemblée de la Société. C'est une époque bien favorable pour sa naissance.

E N I G M E.

Dieu, dans tout ce qu'il fait, est toujours
adorable ;
Et mon être le rend toujours plus admirable ;
Car, sans aucun retour, & sans pouvoir l'ai-
mer ,
Il m'a donné la vie, & fait multiplier.



Mon orinige est noble, & fut du tems jadis ,
Je précède Eve, Adam, mais non leur Paradis ;
Deux de mes qualités sont au vrai sans pareille,
Et dans tout l'Univers, je fais une merveille.



Ma famille est nombreuse, elle évite la terre ,
Les hommes & le feu ; ne craint l'eau ni ton-
nerre.
Nôtre tempérament procédant du Très-Haut ,
Fait que nous n'avons eu jamais ni froid ni chaud.



Le croirez-vous, Lecteur, j'ai du lait & ma-
melle ,
Barbes, joïes, des dents, & beaucoup de cer-
velle ;
Mais toujours sans esprit, j'engendre à ma façon,
Et sur la terre on ne voit jamais mon nour-
rison.



Pour savoir qui je suis, vous savant en lecture,
Songez à quelque trait de la Sainte Ecriture,
Qui puisse rappeler dans votre bel esprit
Un miracle étonnant, & même Jesus-Christ.

Cette

Cette Enigme , composée par un Religieux Bénédictin de l'Abbaye de *Bouzonville* en Lorraine , nous a été envoyée par un de ses amis. Le mot de celle du mois passé est la *Tête*.

AUTRE ENIGME.

JE suis mâle aujourd'hui quoi qu'autrefois
femelle ;
J'avois le grand art de charmer ,
Et des Dieux je me fis aimer ,
Pour être jeune , aimable & belle.



Mais je coute aujourd'hui du sang ,
Et les Héros du premier rang
Mettent en moi toute leur gloire.
Il n'est pas jusqu'aux beaux esprits
Qui de m'avoir étant épris ,
Se font en eux une victoire.



On me tiendrait pour malheureux
Si je perdois mes beaux cheveux ,
Comme mes compagnons le font à la campagne ;
Mais que le Ciel soit en courroux ,
Par un destin qui m'accompagne ,
Ma tête est en tous tems à l'abri de ces coups.

Avertissement des Editeurs du Journal Etranger, dont le premier Volume paroitra dans ce present mois de Mars, imprimé à Nancy.

Nous avons annoncé au Public le premier Volume du *Journal Etranger* pour le mois de Janvier, mais le désir de ne point manquer à nos engagements, & d'avoir une collection de matériaux capable de ne nous point faire rester en arrière, nous fait prendre ce dernier délai.

Nous avons promis aussi de donner deux Volumes par mois; mais les réflexions des Gens de Lettres & de goût nous ayant convaincus que tout projet volumineux n'est pas ordinairement le meilleur, & que c'est accabler le Lecteur, & surcharger les Bibliothèques, nous nous sommes déterminés à n'en donner qu'un par mois, d'environ deux cens quarante pages d'impression, & un par forme de Supplément tous les trois mois, ce qui produira seize Volumes par an.

Nous sommes obligés de porter le prix de chaque Volume à 2 livres, à cause des gravures. Cependant ceux qui souscriront pour l'année ne le payeront que sur le pied d'une livre dix sols, ce qui fera 24 livres par année.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en PORTUGAL & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

PORTUGAL. I. Conséquemment à la résolution du Gouvernement de faire prospérer le commerce & la navigation vers les *Indes Orientales*, ainsi qu'on l'a déjà dit, le Roi a accordé à un particulier nommé Feliciano Velho Oldenbourg, ancien Fermier de la Ferme du Tabac en *Portugal*, un Océroi exclusif de pouvoir envoyer à *Macao* à la *Chine*, cinq Vaisseaux qui partiront successivement, le premier dans le mois de Février de la présente année, & celui-ci est parti, le second en 1756, & ainsi des autres de deux en deux ans. Les conditions principales de cet Océroi sont, que le Sr. Feliciano Velho Oldenbourg transporterà à ses frais & dépens à *Macao* l'Evêque de ce nom ; qu'il ne touchera aucun Port des *Indes-Orientales*, à l'exception de ceux de la *Chine* ; qu'en retournant il pourra toucher au *Bresil*, à condition cependant que ce ne sera pas pour y faire le moindre commerce ; mais uniquement pour se radouber ou prendre les rafraichissemens dont il pourroit avoir besoin ; qu'on facilitera une diminution de quatre pour cent sur les droits d'exportation en faveur des marchandises, dont les Vaisseaux seront chargés en allant ; qu'en revenant ils payeront les droits d'entrée ordinaires des marchandises, qui resteront dans le Pays, & quatre pour cent de celles qui seront envoyées au-dehors, & finalement que pour obtenir cet Océroi, ledit Oldenbourg payera au
Koi

Roi huit millions de reis pour le premier Vaisseau & pour chacun des suivans dix millions de la même monnoye.

Sa Majesté a accordé en même-tems audit Feliciano Velho Oldenbourg un Oâtroi exclusif pour pouvoir envoyer à *Goa* en dix ans onze Vaisseaux, savoir en 1754 deux petits Vaisseaux de 300 tonneaux, & les autres années jusques en 1776 un Vaisseau de 700 tonneaux par an. Les conditions de ce dernier Oâtroi sont, que sur les petits Vaisseaux où il n'y aura qu'un Pilote ou Maître étranger, & sur les grands, deux avec l'obligation d'instruire & de former les Portugais; que les petits Vaisseaux transporteront 100 Soldats & les grands 200, qui auront des rations, telles qu'il est réglé sur les Vaisseaux des Compagnies des *Indes Françoisse* ou *Angloise*, & que le Roi payera pour cette nourriture 60000 reis par Soldat & 120000 pour l'Officier, bien entendu de ceux qui arriveront en vie à *Goa*; que les mêmes Vaisseaux transporteront *gratis* les munitions de guerre, que le Roi jugera à propos d'envoyer à *Goa*; que des marchandises qu'ils chargeront ou rapporteront, les droits d'entrée seront payés tant à *Lisbonne* qu'à *Goa*; que les Vaisseaux pourront naviger de *Goa* sur toutes les côtes des Indes des unes aux autres, & y trafiquer en payant les droits, & en retournant à *Goa*, d'où ils pourront revenir ici; qu'en retournant il leur sera permis de toucher au *Bresil*, sous les mêmes restrictions néanmoins, que les Vaisseaux susmentionnés de *Macao*, & qu'enfin le Sieur Feliciano Velho Oldenbourg payera au Roi pour cet Oâtroi huit millions de reis par Vaisseau, les deux petits n'étant comptés que pour un grand, & sur quoi il pourra aussi décompter les rations des Soldats.

ats. Indépendamment de toutes ces conditions, il y en a encore quelques-unes réglant la forme de la navigation.

Comme pour l'exécution d'une entreprise aussi vaste, il faut des sommes considérables, le Sieur Feliciano Velho Oldenbourg, a invité les Négocians de s'associer avec lui, & de former une Compagnie divisée en Actions, Il se réserve néanmoins d'en être seul le Caissier & le Directeur général, ainsi que le droit d'en avoir l'administration & direction privative & indépendante, de sorte que les associés seront obligés de lui donner leur procuration & de laisser courir le commerce ou la Compagnie sous le nom seul de Feliciano Velho Oldenbourg, lequel, en conséquence de cette administration & direction indépendante de la Compagnie & de ses capitaux, achètera les Vaisseaux & les marchandises, qui doivent former leurs charges; il les expédiera, prendra sur lui les retours & en dirigera les ventes; il disposera de tous les emplois sans des Administrateurs, Caissiers, Teneurs de Livres, que des Capitaines, Pilotes & Super-cargos des Vaisseaux; il les choisira & les congédiera suivant son bon plaisir & sans forme de procès; il ne retirera que trois pour cent pour le payement & la solde de tous ceux dont il aura besoin pour le service de la Compagnie; il fera graver des Actions, qui seront fixées à 480000 reis chacune, que les intéressés pourront revendre, après en avoir offert préalablement la préférence à la Compagnie; en un mot après la vente de chaque retour, il distribuera les gains aux Associés; mais les capitaux resteront entre ses mains pour continuer le commerce.

II. A l'attention que le Gouvernement donne au commerce, il joint celle de réunir à la Coue

bonne tous les Fiefs dont les prédécesseurs du Roi régnant ont autrefois disposé en faveur de divers Seigneurs particuliers, ce qui se fait successivement, & de manière qu'il en est déjà rentré plusieurs sous la domination Souveraine d'où ils étoient sortis. Sa Majesté a aussi racheté l'Isle de *Saint Michel*, une des Açores, que le Comte de la Riviera tenoit d'une longue suite d'Ayeux, qui l'ont possédée pendant plus de 300 ans. Elle donne par compensation à ce Seigneur, le titre de Marquis de Villafranca, avec d'autres Seigneuries & quelques Commanderies des Ordres militaires. Il n'est pas hors de propos de dire ici, qu'avant que la Cour eut fait revenir à *Lisbonne* le Comte de la Riviera, l'Isle de *Saint Michel* où il commandoit en Souverain, avoit un commerce très-florissant; qu'il y avoit établi des Manufactures d'étoffes de laine qui étoient en grande réputation; & qu'on y fabriquoit aussi de fort beaux draps.

III. Un Vaisseau, masqué du Pavillon Anglois, parut, sur la fin de Décembre, à l'embouchure du *Tage*, faisant les mêmes signaux que s'il avoit eu besoin de secours. Quelques Pêcheurs, qui étoient sur la rivière, croyant que ce Vaisseau avoit besoin d'un Pilote Côtier, détachèrent leur Barque avec quatre hommes: Mais à peine furent-ils arrivés à bord, qu'on les y retint, & que l'on s'apperçut que c'étoit un Corsaire d'Alger. On a envoyé à sa poursuite un Vaisseau de guerre, qui n'a pû le joindre, parce que le Corsaire avoit déjà repris le large.

E S P A G N E.

I. Il en est toujours des affaires d'*Italie*, qu'elles n'occupent plus, du moins en apparence, si fort le Ministère de cette Couronne, qu'elles
l'ont

l'ont fait d'abord après le Traité conclu entre les Cours de *Vienne* & de *Modene* ; ainsi nulle affaire politique, n'entrent, semble-t il, dans la considération présente du Ministère : Voici ce qui se présente en particularités.

Un Courier envoyé de *Parme* à la Cour par le Marquis de *Revilla*, Ministre de Sa Majesté auprès de l'Infant-Duc, a apporté les papiers, Mémoires & manuscrits du feu Cardinal *Alberoni*, lesquels, depuis la mort de ce Cardinal, étoient restés en dépôt dans le Collège des Religieux de *Saint Lazare*. C'est dans les papiers en question que l'on trouvera le véritable Testament de ce grand & incomparable Ministre. L'Ouvrage qui a paru sous ce titre, contient à la vérité plusieurs idées qui sont réellement de lui, mais il y en a d'autres qui ne lui sont qu'attribuées. Une chose, entre autres, qui fait honneur à ce grand Politique, c'est que malgré les desagrémens qu'il a essuyés à la Cour, & tels que nous les avons marqués dans nos Journaux de ce tems-là, il n'en montre, par son génie supérieur aux événemens, pas le moindre ressentiment dans ses Mémoires. Quelque-tems avant sa mort il avoit fini un Ecrit sur les moyens de rendre *l'Espagne* plus peuplée, & d'empêcher les transigrations en *Amérique*. Il le termine ainsi : *C'est une chose consolante pour moi, de n'avoir jamais eu d'autre but que de faire connoître à l'Espagne, toute l'étendue de sa puissance, & les ressources qu'elle pouvoit en tirer. Elle les connoit maintenant ; & pour peu que le système établi aujourd'hui dans cette Monarchie soit suivi sur le même pied, elle peut se promettre un accroissement de puissance bien au-delà de ce qu'elle possédoit lorsqu'elle étoit maîtresse de plus grands Domaines.*

II. Le Roi, qui a constamment joiit depuis son avènement au Trône d'une santé parfaite, & qui en joiit encore, (ce que nous croyons devoir marquer contre ce que certains Nouvellistes ont fait courir d'un état languissant dans lequel on le mettoit, même de sa mort) le Roi, dis-je, a nommé depuis peu Chevaliers de la Toison, le Duc de Boumonville, le Marquis de Villafranca & le Duc de Medina-Sidonia. Sa Maj. a conféré au Duc de Sotomayor la Charge de Président du Conseil de cet Ordre. Elle a aussi donné une place de Conseiller en son Conseil de guerre au Comte de Torrealta, Commandant Général de *Guipuscoa*, & l'emploi de Commissaire Ordonnateur de ses Armées au Marquis de Virto, Commissaire des Gardes du Corps. Elle a de plus nommé le Comte de Fuentes pour aller remplacer dans l'Ambassade à la Cour de *Turin*, le Comte de Sade qui ayant demandé & obtenu son rappel de ce poste, le Roi l'a nommé à la Charge de Viceroi & de Capitaine Général du Royaume de Navarre. Il y a déjà un tems considérable que ce Seigneur est employé en *Italie*, & il commandoit un Corps de troupes Espagnoles en *Savoie* & en *Piémont*, lors de la marche de l'Infant-Duc pour passer les *Alpes*.

III. Trois Vaisseaux de guerre de 70 pieces de canon chacun, que l'on a construits dans le Port de *Saint Andero*, y ont été lancés à l'eau sur la fin du mois de Décembre, & l'on y en a mis depuis trois autres sur les Chantiers, de la même force.

IV. La Cour a reçu l'agréable nouvelle, que le 18. du même mois de Décembre, le Marquis de Croix, Lieutenant-Général & Gouverneur de *Centa*, avoit fait attaquer par trois Détachemens

Détachemens des troupes qu'il a sous ses ordres , le Camp que les Maures occupoient vis-à-vis de cette Place ; que les mesures de ce Général avoient été si bien prises , que les ennemis , malgré leur résistance , avoient été totalement défaits ; qu'on avoit entièrement ruiné leur Camp , ainsi que leurs habitations , & que le Serraglio , ou Palais dans lequel demeuroit leur Commandant en chef , avoit pareillement été brûlé & saccagé ; que les troupes de la garnison de *Centa* avoient mérité de grands éloges par l'intrépidité & la bravoure avec lesquelles elles s'étoient comportées dans cette occasion , & qu'elles y avoient fait sur les Maures un grand nombre de prisonniers de tout sexe & de tout âge , outre un butin considérable en bestiaux de toute espèce.

Cet avantage est d'autant plus considérable , que par le moyen du butin qui a été fait en cette occasion , les troupes & les habitans de *Centa* se trouvent approvisionnés de toutes sortes de substances pour plus d'un an. Les Maures de leur côté en ont conçu une si grande terreur , qu'ils ont reculé de plus de deux lieues le Camp qu'ils occupoient dans les environs de *Centa*. Leur Bey ou Commandant en chef a eu bien de la peine à s'échapper ; outre son Serrail pillé , on a fait sept de ses femmes prisonnières , qui ont été conduites à *Centa* , où on les a baptisées , & où elles doivent être instruites dans les principes du Christianisme.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
en ITALIE, le mois dernier.

MILAN. La cérémonie est enfin exécutée de la prise de possession de l'administration du Gouvernement de la *Lombardie-Autrichienne*. Le Duc de Modene, étant arrivé le 9^e Janvier de sa résidence ordinaire à *Milan*, avec une suite de divers Seigneurs, la fit le jour suivant, au nom de l'Archiduc Pierre-Leopold, son futur petit-fils, avec toutes les formalités usitées en pareille occasion. Dès le même soir Son Altesse Sérénissime signa deux Placards; l'un pour confirmer par *interim* les dispositions, les ordres & réglemens portés par les précédens Gouverneurs; l'autre pour permettre tant à *Milan*, que dans les autres Villes de l'Etat, la libre fréquentation des spectacles en habits de masques; ayant déclaré, en même tems, qu'à compter du premier de Février, jusqu'à la fin du Carnaval, il seroit permis à toutes personnes d'aller en masques par les ruës & dans les places publiques. Le Duc s'est en même tems expliqué sur trois choses, entre-autres, qui lui ont fait plaisir dans son voyage de *Modene* à *Milan*; l'une, d'avoir trouvé dans cette route les chemins en très-bon état; la seconde, que ce voyage lui ait procuré la satisfaction d'une visite de la Princesse Henriette sa sœur & du Landgrave de Darmstatt, époux de cette Princesse, & la troisième d'avoir eu la rencontre de Mr. Gallarati, Evêque de Lodi, conjointement avec la Comtesse d'Adda.

Il a été convenu que le 16. au soir le Cardî-

N

nal

nal Pozzobonelli Archevêque de Milan, & le Cardinal Durini Evêque de Pavie, se rendroient ensemble au Palais, pour faire au Prince une visite sans étiquette d'aucun cérémonial ; ce qui fut exécuté par la première de ces Eminences, l'autre s'étant trouvée indisposée. Le 17. au matin, Son Altesse Sérénissime reçut en forme les complimens du Sénat, ayant à sa tête le Comte de Christiani, Grand Chancelier, & le Marquis Corrado Oliviera, Président ; de même que du Magistrat de la Chambre, ayant pour Chef le Marquis de Mantegazza, Président ; du Corps de Ville, sous la conduite du Marquis Arconati, le jeune, Vicair de Provision ; du Collège des Nobles Docteurs en Droit, & du Chapitre de cette Métropole, selon son rang & son droit de prééminence. Le même jour au soir le Prince alla faire ses dévotions devant le Tombeau de Saint Charles Borromée, étant reçu & conduit par les Chanoines du Chapitre, dans leur ordre ordinaire de cérémonie publique ; & au sortir de-là il passa au Palais Archiépiscopal, pour rendre sa visite au Cardinal Archevêque.

Le public ne peut assez se louer des gracieuses attentions du Duc Administrateur, qui se fait un plaisir de les témoigner, en toutes occasions, aux différens Ordres de personnes qui ont l'honneur de l'approcher. Le 18. étant jour d'appartement au Palais Ducal, Son Alt. Sér. fit la ronde de toutes les tables, où la Noblesse des deux sexes s'occupoit à différens jeux. Il se servit à l'égard de chacun, d'expressions également remplies de politesse & de bonté. Ce Prince étant retiré, donna ordre à ses Chambellans, d'aller notifier de sa part aux Dames, que tous les soirs ses appartemens leur seroient ouverts,

ouverts, afin de leur servir d'entrepôt, en attendant la Comédie. Le Cardinal Durini vint lui faire visite le même jour au soir. Le lendemain Son Altesse Sérénissime à son retour de la promenade, alla rendre visite à ce Cardinal, sans que celui-ci en eût été prévenu. Le tout avoit été ainsi arrangé par le Grand Chancelier Comte Christiani, pour éviter toute contestation sur le fait du cérémonial. Ce Prince a nommé le Général Marquis de Clerici, pour aller notifier de sa part au Roi de Sardaigne son arrivée à *Milan*, en qualité d'Administrateur au Gouvernement de la *Lombardie-Autrichienne*.

Il y a tous les jours table ouverte au Palais Ducal. Elle est ordinairement de dix-huit couverts. Les Conseillers d'Etat Intimes & Actuels & les autres Seigneurs de la Noblesse y sont invités alternativement. Un Courier, que l'on dit être venu d'Espagne, arriva ici le 21. avec des dépêches pour le Grand Chancelier, qui alla tout de suite les communiquer au Prince. Il n'a rien transpiré de leur contenu.

Le 23. l'on introduisit auprès de Son Alt. Sér. les Orateurs & Représentans des Villes de cet Etat, lesquels lui présentèrent les assurances de respect de leurs Magistratures respectives. Elle fit un accueil très-gracieux à chacun des Députés. Le Prince Administrateur vient de donner une marque publique de son amour pour la justice & pour le bon ordre, en faisant arrêter deux de ses Gardes du Corps, & ordonnant qu'on instruisit le procès, pour les punir suivant l'exigence du cas. Il est question de quelques violences que ces Gardes ont commises pendant la nuit envers une personne du sexe, qui en a porté de grièves plaintes.

Il semble que nous devions ce détail à nos

Lecteurs, après avoir parlé si souvent de la venue à *Milan* du Duc de Modene & de la prise de possession qui est faite du *Milan* par ce Prince. Son Alt. Sér. doit partir dans peu pour aller faire un tour dans les Villes de ce Duché.

N A P L E S.

I. Les troupes du Roi étant rendues complètes par les recrues qui ont été faites, on fait à présent des levées pour former six nouveaux Bataillons dont Sa Majesté a donné ordre de les augmenter, & au moyen desquels l'Armée Royale se trouvera composée de 44 à 45 mille hommes; force à laquelle on ne l'avoit pas encore vû. L'exercice Prussien y est introduit, & il a rencontré moins de difficulté qu'on ne l'avoit d'abord cru.

II. Le Chevalier Gray, attendu de *Londres*, est à *Naples* depuis la fin de Décembre, avec caractère d'Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne. Il a eu, peu après son arrivée, une audience particulière du Roi, dans laquelle il a présenté ses Lettres de créance. Depuis il a été en conférence avec le Marquis de Fogliani, Secrétaire d'Etat, auquel il a annoncé « Que Sa
 » Maj. Britannique ayant extrêmement à cœur
 » de cimenter la bonne intelligence entre-Elle
 » & la Couronne des Deux-Siciles, & de la
 » faire servir à l'avantage de leurs sujets respec-
 » tifs, avoit accepté la proposition que le Prin-
 » ce de San Severino, Ministre du Roi à *Lon-*
 » *dres*, y avoit faite pour s'entendre au sujet de
 » la conclusion d'un Traité de Commerce entre
 » les deux Cours, & qu'il étoit chargé d'instruc-
 » tions relatives à ce but & au grand objet
 » d'assurer le maintien de la paix en *Italie*. »
 Mr. Gray travaille actuellement à la discussion

des conditions du Traité dont il est question.
On l'attendoit à cet effet.

III. Le Grand Maître de *Malthe* persistant dans la résolution de ne point admettre dans son Île la visite ecclésiastique, que le Roi a ordonné qui se fit du Spirituel & du Temporel de l'Evêché de *Malthe*, Sa Majesté a suspendu toute sorte de commerce entre ses Royaumes, les Etats *degli Presidii de Toscane*, & l'Île de *Malthe*. Elle a défendu en même-tems à tous ses sujets de livrer les moindres denrées aux habitans de *Malthe*, & a fait séquestrer les effets que les mêmes habitans possèdent dans le Royaume des *Deux-Sicules*, pareillement les biens appartenans à l'Evêque de *Malthe* & aux Commanderies, dont les Commandeurs ne sont pas à présent en résidence. Tous les ordres sont envoyés en conséquence. En même-tems il a été insinué aux Ministres & Consuls d'ôter de leurs Hôtels les Armes de la Religion & de se démettre de leur caractère public, & on leur a déclaré qu'ils ne seroient plus considérés que comme de simples particuliers.

C'est-là une rupture bien ouverte. Conséquemment le Bailly d'Ougnas & le Bailly Marully, Ministres de *Malthe*, ont absolument cessé de paroître à la Cour.

IV. La circonstance de la peste, si fréquente dans le *Levant*, avoit fait cesser la correspondance de Lettres qui avoit été établie entre le Royaume des *Deux-Sicules* & *Constantinople*, par la voye de *Raguse*. Le Roi, toujours attentif à procurer au Commerce en général toutes les facilités possibles, vient de rétablir cette correspondance, dont l'interruption génoit considérablement celui qui se faisoit en particulier avec cette Capitale de l'Empire Ottoman. Le Cou-

rier ordinaire pour *Constantinople* partira ainſi le dernier Samedi de chaque mois, & celui de *Constantinople* pour *Naples* ſera auſſi expédié le même jour, comme cela ſe pratiquoit ci-devant. Les Lettres dont ce dernier ſera chargé, ſeront purifiées à *Ragufe* par des coupures &c. Les Commiſſaires ont d'ailleurs ordre de faire tout ce qui dépend d'eux pour toute ſûreté. C'eſt ce que l'on aimoit d'annoncer, pour que l'étranger fût averti qu'il continuera d'être ſervi de ſes Lettres par les voyes qu'il les recevoit, depuis l'établifſement des Poſtes établies vers le *Levant*.

V. La Cour a fait partir quelques Barques armées pour courir ſur les Corſaires de *Barbarie* dans le Canal de *Piombino*.

Le Prince d'Ardore, revenu depuis peu de ſon Ambaſſade à la Cour de *France*, a rendu compte au Roi de ce qu'il y a géré, & a paru devant Sa Majeſté avec une magnifique épée d'or, qui lui avoit été remiſe en préſent de la part du Roi Très-Chrétien.

VI. Un Profefſeur en Droit & habile Jurifconſulte, appellé Joſeph-Paſchal Sciula, que le Roi avoit chargé de porter à ſa perfection le nouveau Corps de Loix, intitulé *Code Carolin*, a rempli cette tâche d'une manière qui lui attire une approbation générale. Sa Majeſté, pour lui en marquer ſa ſatisfaction, lui a conféré une Charge de 260 ducats d'appointemens par an, dans la Principauté de *Tarente*. Le *Code Carolin*, dreſſé ſur le modèle du Code Frédéricien, contient plus de 200 Chapitres, dans leſquels on a pourvû, autant qu'il eſt moralement poſſible, à tous les cas qui peuvent faire naître des procédures. Elles doivent auſſi être terminées dans l'eſpace d'un an, & en trois inſtances, comme cela ſe pratique dans les Etats du Roi de Pruſſe.

Turin.

T U R I N.

La Nonciature continuë d'être fermée, & le Roi persiste dans la résolution de ne point permettre qu'elle soit rouverte, à moins que le Pape ne reconnoisse dans Sa Majesté la même prérogative qu'ont les autres Têtes Couronnées pour leur présentation à un Chapeau de Cardinal. Cependant le Ministre du Roi auprès du St. Siège, continuë de s'y arrêter; ce qui fait toujours croire que les choses à cet égard pourront s'ajuster.

Le 4. Janvier le Chevalier de Chauvelin, nouvel Ambassadeur de France, que l'on attendoit à *Turin* depuis quelque-tems, y arriva de *Paris*. Deux jours après ce Ministre se rendit à la Cour, où il eut sa première audience particulière du Roi, dans laquelle il présenta ses Lettres de créance. L'arrivée de Mr. de Chauvelin fait plaisir à la Cour, par la connoissance que l'on y a de son mérite, dont on a des marques par la commission qu'il a exécutée à *Genes*. Il relève Mr. Boyer, qui est parti pour retourner en France.

R O M E.

Depuis l'exaltation du Pape au Pontificat, la Ville de *Bologne* a jöüi constamment de l'avantage de conserver Sa Sainteté en qualité d'Archevêque, mais dans un Consistoire tenu le 14. Janvier, le Pape s'est démis de cet Archevêché en faveur du Cardinal Melvezzi, ci-devant son Maître de Chambre. Sa Sainteté en lui annonçant sa nomination, l'exhorta dans les termes les plus pathétiques, à bien remplir envers la Métropole de *Bologne*, tous les engagements qu'il contracteroit en passant à ce Siège, ainsi qu'Elle-

qu'Elle-même s'étoit fait un devoir de les remplir dans la plus exacte étenduë, & lui recommanda de consacrer tout son amour, tous ses soins & toutes ses affections à l'avantage du Diocèse auquel il venoit d'être nommé,

G E N E S.

Comme les affaires de la *Corse* demeurent dans l'état de troubles, le Marquis de Grimaldi, qui y est Commissaire Général pour la République, persiste à demander son rappel de ce poste. Le Gouvernement le lui a enfin accordé, mais à condition qu'il continueroit à le remplir jusqu'à ce qu'on lui eut nommé un successeur. Le Marquis de Grimaldi a fait parvenir au Sénat une déclaration qu'il avoit reçûe des rebelles *Corfes*, portant « Qu'ils étoient résolus de faire » une guerre éternelle à la République, si elle » accordoit sa protection aux assassins de *Gafforio*; mais que si elle vouloit s'engager de » leur faire remettre tous ceux de ces assassins » qui se réfugioient auprès d'elle, ils témoigneroient, par les égards convenables, leur » sensibilité de cette marque de complaisance » pour leur désir. » On peut croire qu'une telle proposition a été reçûe avec le mépris qu'elle méritoit. Les rebelles, ainsi qu'on l'apprend, se sont rassemblés depuis en très-grand nombre dans les Provinces de *Balagna* & de *Nebbio*. Il y en a quelques-uns qui se sont rendus à *Rome*, & on les dit du nombre de ceux qui ont eu part à l'assassinat de *Gafforio*. Ce qu'on sçait qu'ils ont raconté sur les motifs & la conduite de ce projet exécuté, est étrange. Ils ont aussi donné à entendre que le propre frère de *Gafforio*, qui a été roué, s'étoit laissé

gagner

gagner à commettre cet assassinat, sur la promesse d'une pension de deux mille livres.

Il paroît que les Tunisiens veulent faire un effort pour réparer le préjudice qu'ils ont souffert depuis quelque-tems, par le peu de captures que leurs Armateurs ont faites, & par la prise de quelques-uns de leurs Bâtimens, puisque le Patron d'un Bâtiment arrivé de *Tunis*, a rapporté que dix-huit de leurs Barques armées en étoient parties pour aller en course, & que le moindre de ces Bâtimens avoit plus de cent hommes d'équipage. Un autre Patron arrivé de *Barcelonne*, a rapporté aussi que deux jours avant qu'il partit de ce dernier Port, on avoit entendu en Mer quantité de coups de canon, & que comme l'on avoit eu avis, que neuf Chebecs Algériens avoient paru sur la Côte de *Catalogne*, le Marquis de la Mina, Capitaine Général de la Province, avoit fait partir sur le champ deux Vaisseaux de guerre, un de 70 & un de 60 pièces de canon, qui ne faisoient que d'entrer dans le Port pour changer leurs équipages; que ces Vaisseaux ayant fait voile du côté d'où venoit le bruit de la canonnade, on l'avoit entendu redoubler avec beaucoup de vivacité, & qu'elle avoit duré depuis trois heures après-midi jusqu'au lendemain matin, sans qu'on eût pû savoir ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Mais par l'arrivée d'un autre Bâtiment dans le Port de *Genes*, on a appris que trois des Chebecs Algériens ont été coulés à fonds, deux brulés, & que les autres ont eu bien de la peine à s'échapper.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

RATISBONNE. I. La Diette de l'Empire ayant repris ses délibérations le 7. Janvier qui étoit le jour fixé pour le faire, la première s'est terminée par un arrêté des trois Collèges, de conférer la Charge de Général d'Infanterie de l'Empire au Sér. Prince Charles Auguste de Bade Dourlach, & celle de Lieutenant-Feldt-Maréchal au Sérénissime Prince Georges de Hesse-Darmstadt. Il a été aussi résolu, à la pluralité des voix, dans le Collège des Princes, de conférer au Prince Guillaume de Saxe-Gotha la première Charge vacante de Feldt-Maréchal des Armées de l'Empire, soit qu'elle fût ouverte par le décès de quelqu'un des possesseurs, ou que la Diette en créât une nouvelle.

II. Les prétentions sur le Duché de *Saxe-Lauenbourg*, dont il a été fait souvent mention dans nos Journaux, occasionnent encore des Mémoires à la Diette. Le Ministre que les Princes de la Maison d'Anhalt entretiennent à la Diette, en a remis un, par lequel ces Princes renouvellent les leurs, & allèguent que le Roi de la Grande-Bretagne, en qualité d'Electeur d'Hannover, n'a point de titre légitime sur le Duché dont il est question. A peine ce Mémoire a eu passé à la Dictature, que le Baron de Bâhr, Ministre de Hannover, en a présenté un pour infirmer la prétention des Maisons d'Anhalt, & pour établir la validité du titre sur lequel Sa Majesté Britannique a acquis la possession du Duché de *Saxe Lauenbourg*. Ainsi, cette affaire, qui

qui fait depuis long-tems assez de bruit, ne paroît pas devoir se terminer encore de si-tôt. En voici une autre.

III. Un Mémoire concernant l'affaire Directoriale du Cercle de *Franconie*, que le Ministre du Margrave de Brandebourg Culmbach a communiqué à quelques-uns des principaux Membres de la Diète, a été distribué au commencement de Février. On n'en a pas jusqu'à présent détaillé le contenu ; mais comme il a paru sur la même affaire un Imprimé en quatre pag. *in folio*, on croit devoir en donner ici la substance. Cet Imprimé a pour titre : *Confrontation de quelques principes mis en avant dans l'affaire Directoriale d'un côté par le Prince de Bamberg, & de l'autre par le Margrave de Brandebourg.* Les quatre articles suivans en font l'essentiel ; savoir.

1. « Que du côté de *Brandebourg* on s'op-
» pose à l'introduction d'une seconde Charge
» de Directeur du Cercle, avec d'autant plus de
» droit, que le Prince de Bamberg ne sauroit
» diriger la Diète, ni comme Evêque, ni
» comme Régent de sa Principauté, ni privati-
» vement en son nom, mais au nom de la
» Charge commune & inséparable de laquelle
» dépend l'expédition des Lettres Circulaires,
» & à laquelle la Maison de Brandebourg par-
» ticipe à droit égal, tant pendant qu'après la
» Diète, & par conséquent comme Prince Con-
» vocant, ce qui étant une fois posé, exclut
» toute idée de Directoire du Cercle, là où ne
» réside point le droit de le convoquer, ou, s'il
» y réside, quand ce n'est que pour un certain
» tems.

2. « Que la Maison de Brandebourg laisse
» au Prince de Bamberg la liberté de se servir
» de

» de la Langue Allemande pure, ou mêlée avec
 » la Latine, à condition de se décider à cet
 » égard simplement & fans limitation, & qu'on
 » n'admette à l'égard de la première aucune
 » réserve, ni exception, qui puisse indiquer la
 » reconnoissance de l'érection de cette seconde
 » nouvelle Charge, contraire aux Loix de l'Em-
 » pire & à la Convention de 1559.

3. » Quoique cette prétention ait été rejetée
 » par l'Avis de l'Empire de 1512, paragraphe
 » 12, & non par la Capitulation de l'Empereur
 » (art. 12, paragraphe 4) & qu'on ne puisse
 » pas présumer une appropriation de la com-
 » pétence du Tribunal contre les Constitutions,
 » la Maison de Brandebourg s'offre néanmoins
 » de bon gré à donner la main à un accom-
 » modement, de façon qu'elle n'auroit besoin ni
 » de conclusion de la Diète, ni de sentence de
 » Juge : Mais comme d'un autre côté le Prince
 » de Bamberg refuse d'entendre parler d'accom-
 » modement, avant qu'on ait cédé préalable-
 » ment de la part de Brandebourg, tout ce
 » qu'il cherche à obtenir par une Conclusion de
 » l'Empire, il est très-facile de s'appercevoir
 » de quel côté l'on s'oppose à la réintégration
 » du système du Cercle.

4. » Brandebourg ne reconnoit pas seulement
 » le droit égal de l'Evêché de Bamberg, selon
 » la Convention de 1559, mais il offre aussi
 » de s'accommoder à l'amiable & selon l'équité,
 » sur le différend du droit de dénomination,
 » qui dure depuis l'année 1619. »

Voilà ce qu'il y a d'intéressant à marquer de
 la Diète de *Ratisbonne*. Nulle autre affaire de
 conséquence n'y a tenu le tapis jusques au 10.
 de Février, que les derniers avis nous en sont
 venus, & moins de rapporter, que depuis que
 les

les Princes de Waldeck & la Tour-Taxis ont fait des instances pour obtenir voix & séance dans le Collège des Princes, & que la plus grande partie des Etats de l'Empire se sont déclarés en leur faveur, quelques Maisons ont fait des mouvemens pour obtenir de leur côté diverses demandes. La Maison de Hesse sollicite entre autres pour qu'on lui rende les suffrages dont elle a été en possession lorsqu'elle étoit divisée en quatre branches, & dont elle est maintenant privée, depuis que ces deux branches sont éteintes. Le Prince de Schwartzbourg-Kudolstadt s'est mis sur les rangs pour être pareillement reçu dans le Collège des Princes.

V I E N N E.

I. Le 2. Février le Prince héréditaire de Modene, sans avoir été à *Berlin*, revint de *Dresde*, des plus satisfaits de toutes les distinctions qu'il a reçues à cette Cour, & des divertissemens qu'on lui a procurés. Peu après son arrivée il alla rendre ses devoirs à Leurs Majestés Impériales. Il a été depuis de toutes les brillantes parties du Carnaval, qui sont d'ordinaire également fréquentes, variées & brillantes à la Cour & chez les principaux Seigneurs, pendant ce tems. Nous n'entrerons dans aucun détail de ces fêtes, ni de celles qu'on a données pendant le séjour de ce Prince à *Dresde*. Nous passerons aussi sur ce qui s'est présenté en ce genre par tout ailleurs, comme sur un récit qui ne faisant rien pour l'Histoire du tems, doit être laissé aux feuilles périodiques des semaines.

Le 3. le Cardinal Serbelloni se rendit avec son grand cortège à la Cour. L'Empereur en partit dans le même tems accompagné d'une suite nombreuse, & se rendit à l'Eglise des Augustins
déchauf-

déchauffés, où l'Evêque Suffragant officia pontifiquement à la grande Messe. Pendant cette Messe l'Empereur mit sur la tête du nouveau Cardinal la Barette ; elle lui fut présentée par le Comte de Petroni qui l'avoit apportée de Rome. Après la Messe & le *Te Deum*, le Cardinal s'étant couvert de la Barette, donna la Bénédiction Archiépiscope au peuple. La jeune Famille Impériale & la Sérénissime Princesse Charlotte de Lorraine, virent cette fonction du haut de la Tribune. Le 4. Son Eminence eut une audience publique de Leurs Majestés.

L'Empereur a déclaré Conseiller actuel de son Conseil Privé, le Baron Philippe-Louis de Molck, Général d'Infanterie, en considération de l'ancienneté des services qu'il a rendus dans plusieurs occasions importantes.

II. Comme dans ces tems heureux de paix & d'une concorde générale entre toutes les Puissances de l'Europe, on n'a rien qui intéresse beaucoup la politique à rapporter de leurs Cours, celle-ci ne nous présente de même en événemens de quelque remarque que les suivans.

1. Mr. Keith, que le Roi de la Grande-Bretagne a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès de Leurs Majestés Impériales, a reçu les instructions & les pleins-pouvoirs de sa Cour pour la négociation dont il est chargé, & pour le succès de laquelle il lui a été enjoint d'agir de concert avec le Comte de Keyserling, Ambassadeur de l'Impératrice de Russie, & avec le Comte de Flemming, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire du Roi de Pologne, Electeur de Saxe. Cette négociation n'a pour but que de resserrer de plus en plus les nœuds de la bonne intelligence qui subsistent entre ces quatre Cours ; & elle doit servir de base à celle
que

que le Chevalier Williams, Négociateur Anglois, doit continuer à son retour à *Vienne*.

2. Le Baron de Schwacheim est sur son départ pour *Constantinople*, revêtu du même caractère qu'a eu Mr. de Penckler auquel il succède. On a préparé les présens qu'il doit remettre aux Ministres de la Porte, lorsqu'il aura ses premières audiences particulières. Un des principaux points de ses instructions est d'agir de concert avec le Ministre de Russie dans toutes les occasions où il s'agira des intérêts des deux Puissances. Quant aux nouvelles reçues de *Constantinople*, elles ne varient point sur le système pacifique de cette Cour. Le Grand Seigneur ne se borne pas seulement à entretenir la paix dans ses vastes Etats, & à regarder d'un œil tranquille les troubles qui continuënt en *Perse*, mais il montre par sa conduite, qu'aussi long-tems qu'il dépendra de lui, cette paix subsistera également chez ses voisins & parmi les Nations les plus éloignées. Ce que Sa Hauteſſe a déclaré aux Régences de Barbarie, qu'elle les abandonneroit à elles-mêmes, si leurs Corsaires s'attiroient l'inimitié de la France par des infractions aux Traités qu'elles ont avec cette Couronne, ou par des chicanes toujours déplacées, est d'ailleurs une preuve marquée de ses beaux sentimens.

On apprend aussi de *Constantinople*, qu'une proposition d'avoir des Ministres entretenus par le Grand Seigneur dans les Cours étrangères, a trouvé toute opposition dans un Divan que Sa Hauteſſe avoit convoqué à cette occasion, & où chaque Bacha, ainsi que les autres Membres, avoient eu ordre de donner leur avis d'une manière expliquée.

3. Sur la fin de Janvier le Comte de Neipperg,

perg, Felt-Maréchal & Gouverneur de la Province de *Luxembourg*, arriva à *Vienne* venant de ses Terres, où il étoit depuis quelque-tems. Son Excellence a été d'abord à l'audience de Leurs Majestés Impériales, qui lui ont fait l'accueil le plus favorable : Elle doit avoir reçu actuellement des mains de l'Empereur les marques de l'Ordre de la Toison d'or, dont elle a été revêtuë dans la dernière promotion qui en a été faite. On compte que ce Seigneur s'arrêtera à *Vienne*, où il a été précédé par Madame la Maréchale son Epouse, jusqu'à la fin d'Avril prochain.

4. Il a été arrêté entre la Cour Impériale & celles de *Munich* & de *Saltzbourg*, une Convention qui regarde les Monnoyes, & au moyen de laquelle celles qui sont frappées au coin de l'Electeur de Baviere & de l'Archevêque & Prince de *Saltzbourg*, auront le même cours dans tous les Etats héréditaires de l'Auguste Maison d'Autriche que celles de l'Impératrice-Reine.

5. Des malversations s'étant commises, depuis quelque-tems, dans la régie des droits de la Ferme de Tabac en *Stirie*, en *Carinthie*, dans l'*Istrie*, la *Croatie* & dans les districts des environs, l'Impératrice-Reine a rendu une Ordonnance pour statuer des peines contre ceux qui dans la fuite seront trouvés coupables de prévarication à cet égard.

6. Les habitans de *San-Rémó*, qui, pour s'être élevés il y a quelque-tems contre la République de *Genes*, ont été dépouillés des droits & des privilèges dont ils jouissoient, ont fait de fortes instances auprès du Conseil Aulique de l'Empire, pour réclamer la qualité de Vassaux & de Feudataires de l'Empire, & pour demander à ce titre la protection de l'Empereur.

Dans

Dans le Mémoire qu'ils ont envoyé à *Vienne* à cette occasion, ils allèguent plusieurs raisons, fortifiées par des exemples, pour faire voir que les République de *Genes* ne tient *San-Remo* qu'à titre de Fief relevant de l'Empire; d'où ils concluent qu'elle n'a pû, avec justice, procéder contre-eux avec tant de rigueur qu'elle a fait. Les *San-Remois*, après s'être épuisés, mais inutilement, en remontrances pour fléchir le courroux de la République de *Genes*, & rentrer enfin dans ses graces, ont cru devoir se rabattre sur le dernier de tous les moyens, qui est celui que nous venons de marquer. Leur Mémoire a été pris en considération à la Cour. Peut-être en résultera-t-il quelque chose à en dire pour un autre mois.

7. Une conjuration en *Hongrie* auroit pû être très-fatale pour ce Royaume, si elle n'avoit été découverte à tems. Un particulier qui a fait cette découverte & qui en a donné avis, a reçu la récompense qu'il méritoit pour un tel service; l'Impératrice-Reine lui a fait de plus expédier des Létres de Noblesse. Après avoir pris des mesures convenables pour s'assurer des coupables, on a réussi à arrêter tous ceux qui ont été impliqués dans cette conjuration, & dont le nombre s'est trouvé monter jusqu'à près de 80. Quatre des plus coupables ont été décapités à *Bude*, & leurs corps écartelés. L'Impératrice-Reine, par un effet de sa clémence, a bien voulu ne condamner les autres qu'au travail des Fortifications, ou à servir un certain nombre d'années dans les Régimens qui ont leurs quartiers sur les frontières les plus reculées de la *Hongrie*.

8. On vient d'ajouter à *Vienne* un nouvel Etablissement

blissement à ceux qui illustrent si fort le règne de l'auguste Souveraine qui nous gouverne. C'est une Ecole pour apprendre les Langues Orientales. Elle se tient au Collège des Jésuites. Il y a déjà un certain nombre d'Ecoliers qui s'y appliquent à cette étude. Parmi les Professeurs qui y donnent des Leçons publiques, il s'en trouve aussi un qui en donne sur la pureté de la Langue Allemande.

Les Cours de *Berlin*, de *Dresde*, de *Munich* & les autres de l'*Allemagne*, n'ont rien qui soit remarquable pour l'étranger. On n'en a reçu depuis un mois & plus, que des narrés de fêtes, de repas, de Mascarades, de Bals, dans lesquels nous avons pris le parti de ne point descendre. C'éut le 26. Janvier que le Prince Héritaire de Modène quitta la Cour de *Dresde* pour retourner à *Vienne* avec le Comte de Montecuculi & les autres Seigneurs de sa suite, emportant avec lui la plus parfaite sensibilité pour les marques d'honneur & d'attention qu'il y a éprouvées. Il s'est fait extrêmement goûter par la vivacité & la gayeté de son caractère, & par une attention toujours égale à vouloir faire partager aux autres le principal agrément des fêtes qu'on lui donnoit. On a remarqué que ce jeune Prince a évité sur-tout ce qui pouvoit l'engager dans des propos sur les affaires de la politique, & qu'il a toujours sù esquiver la matière par quelque trait d'esprit ou par quelque plaisanterie. On a remarqué aussi que dans le nombre de Ministres qui ont été les plus attentifs à lui témoigner leurs égards, Mr. Gros, Ministre de Russie, lui a fait entre-autres un compliment des plus gracieux au nom de l'Impératrice sa Souveraine.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **O**N ne peut rien annoncer de plus ce mois-ci sur les affaires des Parlemens du Royaume, qui occupent les esprits depuis tant de tems, que ce qui en a été rapporté dans notre Journal du mois passé; c'est à-dire, qu'on ne voit pas plus qu'alors quand elles seront portées vers leur fin, parce qu'on ne voit nulle apparence du retour de celui de *Paris* à ses fonctions, à cause de ses principes toujours opposés aux volontés du Roi, qui ne varient point, & dont la Chambre Royale, qui lui est substituée, remplit à présent les devoirs, suivant l'ordre & les réglemens qui lui ont été prescrits: Mais cette Chambre ne vuide que peu d'affaires. Il en est de même du Châtelet, qui s'est rassemblé le 15. Janvier, conformément à son Arrêté du 29. Décembre. La juridiction des Consuls-Juges tient une pareille conduite; de sorte que les affaires languissant sans cesse, ceux qu'elles touchent en souffrent beaucoup, les uns dans leurs biens, les autres dans leurs personnes. Ce qui en résulte n'est autre chose, que tous les Tribunaux ont de la peine à reconnoître l'autorité de la Chambre Royale. On devoit donc s'attendre à voir enfin un coup frappé de l'Autorité législative plus rude que tous ceux qui en sont tombés jusques-ici. Mais sans rien craindre, semble-t-il, d'un tel événement, les divers Parlemens du Royaume (on en doit toujours excepter quelques-uns) continuent la

© 2

guerre

guerre ecclésiastique, par leurs Décrets d'ajournemens personnels contre les Curés & les Vicaires, qui refusent les Sacremens à des malades notrés par leur opposition à la Bulle *Unigenitus*. Ils continuent aussi d'envoyer des représentations au Roi. Celui de *Normandie* en montre de nouvelles, toujours dans son goût ; & celui de *Provence*, qui l'imite grandement, en a fait aussi parvenir au Roi, non-seulement de très-fortes contre la même Bulle, mais renfermant encote un éloge flatteur de la conduite du Parlement de *Paris*. On y étale, entre autres choses, *la nécessité indispensable de rappeler ce premier Corps de Justice du Royaume*.

Monsieur de Monclar, Procureur-Général du même Parlement de *Provence*, ayant reçu ordre de se rendre à la Cour, y est arrivé le 24. Janvier. Il y a été mandé à l'occasion d'un Décret de prise de corps donné par cette Compagnie contre le Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de *Marseille*, lequel a refusé d'enrégitrer l'Arrêt de Règlement contre ce qu'on appelle *Schisme*, quoiqu'il eut été enrégitré dans tout le ressort du même Parlement. On ne sçait encore si cette affaire est finie, ou comment elle se finira, & si le mois prochain nous aurons de plus grandes choses que ce mois-ci à présenter des affaires Parlementaires à nos Lecteurs. Voici en attendant l'Arrêté que le Parlement de *Provence* rendit lorsque Mr. de Monclar eut ordre de se rendre à la Cour.

La matiere mise en délibération, il a été unanimement résolu, qu'attendu le sujet, la forme & la conséquence dudit ordre, il sera écrit une Lettre au Roi, pour lui faire connoître le préjudice qui résulteroit contre le bien de son service, l'honneur

l'honneur de la Magistrature, l'autorité & jurisdiction de la Cour, si le Procureur-Général étoit obligé de rendre compte autre part qu'en icelle de ce qu'il a fait par devoir, en exécution de ses Arrêts & avec son approbation. Sa Majesté sera très-humblement suppliée de considérer que ce qu'on impute audit Procureur-Général, c'est d'avoir rempli avec zèle & fidélité la plus importante & la plus indispensable fonction de sa charge; qu'il se seroit rendu répréhensible, & auroit été soumis à la censure de la Cour, s'il avoit agi différemment; qu'ainsi la note imprimée sur lui réjailliroit sur elle, & blesseroit sa dignité, tandis que toutes les règles de la subordination & de l'ordre public sont violées par la témérité du Sieur Michel, Lieutenant-Civil de Marseille, après sa double desobéissance & le Décret de prise de corps décerné contre lui: Et dans la confiance que Sa Majesté voudroit bien par sa justesse effacer l'impression d'un tel ordre aussi douloureux pour son Parlement, il sera principalement insisté pour le maintien des Loix, à ce que toute audience soit déniée au Sieur Michel, pour qu'il soit constitué en l'état de Décret, ce qui n'a été suspendu que par des considérations respectueuses, & là où Sa Majesté ne se trouveroit suffisamment instruite par ladite Lettre, seront députés vers elle un Président, trois Conseillers, & un des Gens du Roi, pour informer pleinement ledit Seigneur Roi, par de très-humbles & très-respectueuses Remontrances de bouche, de toutes les circonstances d'une affaire, où il ne s'agit de rien moins que de la subversion totale des Loix & des Formes de tout tems reçues & pratiquées dans le Royaume. Et cependant la Cour, sans se départir des maximes & exemples consignés dans les

Régîtres, a octroyé audit Procureur-Général d'être défrayé de tout son voyage, n'entendant s'opposer à ce qu'il parte avant la réponse à ladite Lettre & Remontrances, pour marquer une plus prompt obéissance, & pour hâter l'éclaircissement de la vérité.

II. Quoique la Cour donne l'attention qu'elle doit naturellement aux affaires étrangères, il paroît que cette attention se borne aux moyens d'assurer la conservation du repos de ce Royaume & des Cours avec lesquelles elle est unie. Le système présent est tel qu'il a été constamment depuis la paix d'*Aix-la-Chapelle*. Le grand but est d'achever de rendre au Commerce tous les débouchemens dont il est susceptible; & de rétablir dans les Finances certaines parties qui ont souffert par les efforts inévitables de la guerre. Des objets si dignes d'attention ont fait le sujet d'un grand Conseil des Finances qui se tint le 22. Janvier. Il s'en est tenu un autre à la Cour qui a roulé sur l'insolence à réprimer des Algériens, qui semblent avoir levé le masque, pour être concentrés comme ils le sont dans un Port également bien défendu par la nature & par l'art, & dans lequel il est, à la vérité, très-difficile de les attaquer. Aussi leur arrogance s'en prévaut jusqu'au point de déclarer qu'ils redoutent peu tous les efforts qu'on voudra faire contre eux, & qu'ils seront toujours en état de se soutenir, quand même ils seroient abandonnés de la *Porte*. Mais c'est sur quoi l'événement seroit voir qu'ils s'abusent & que leur sécurité les séduit, si le Roi, à l'exemple du Roi Louis XIV. son Bisayeul, vouloit efficacement prendre une vengeance éclatante de ces Ecumeurs de Mer, en employant pour aller leur rendre visite, l'armement considérable auquel on travaille depuis quelque-

quelque-tems en divers Ports du Royaume. Le bruit est général que cet armement a une telle destination. On en fera mieux informé quand il mettra à la voile. D'ailleurs, on a envoyé des dépêches au Comte de Baschy d'Aubigné, Ambassadeur du Roi auprès de la Cour de *Portugal*, dont le contenu regarde une association à faire conjointement avec cette Cour, pour réprimer, par des mesures convenables, les entreprises des Corsaires de *Barbarie*, & pour s'unir en particulier contre les Algériens. Il paroît, par ce qui a été mandé de la Cour de *Lisbonne* depuis cet ordre donné à Mr. de Baschy, que les ouvertures qu'il y a faites, ont été reçues très-favorablement. Mais comme il faudra du tems avant de les mettre en exécution, les Cours respectives se communiqueront d'avance leurs lumières & réflexions sur ce sujet.

On veut, nonobstant tout ce qui paroît du penchant où est la Cour pour conserver la paix, qu'un Corps de troupes sera bientôt rassemblé dans le *Languedoc*, la *Provence* & le *Dauphiné*, & que ces troupes y resteront jusqu'à nouvel ordre, afin de marcher ensuite en *Italie*, dans le cas où la situation des affaires en ce Pays-là pourroit déterminer la France à y prendre part. On parle cependant, quant aux ouvrages du Port de *Dunkerque*, d'une proposition qui a été faite pour y envoyer des Commissaires de *France*, d'*Angleterre* & de *Hollande*, afin de prendre inspection de ces ouvrages & de fixer l'état dans lequel ils devront rester. Par là on prévient toutes plaintes sur l'inobservation des Traités.

III. Le Comte de Stahrenberg, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, dont nous avons annoncé le mois passé l'arrivée à *Paris*, eut

le 22. Janvier sa première audience du Roi dans laquelle il présenta ses Lettres de créance à Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Mgr. le Dauphin & de Madame la Dauphine, du Duc de Bourgogne, du Duc d'Aquitaine & du reste de la Maison Royale, par le Marquis de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs. Le Comte de Stahrenberg, depuis cette audience, a été occupé à faire les visites & à en recevoir; de sorte qu'il n'étoit encore question vers le 10. Février, d'aucune négociation de la part de ce Ministre. On sçait seulement qu'il a reçu un Courier de *Vienne*, lequel a été expédié ensuite à *Madrid*, pour y porter des dépêches au Comte de Migazzi, Coadjuteur de l'Archevêché de *Malines* & Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales à la Cour d'*Espagne*.

IV. Il a regné dans *Roïen* des fièvres d'une espèce très-dangereuse, qui ont commencé sur la fin du mois de Décembre & qui ont fini vers le 15. de Janvier. Elles y ont emporté un grand nombre d'habitans. Tout le monde en a été d'autant plus allarmé, qu'elles étoient causées par une telle infection dans l'air, que les viandes & toutes autres nourritures se corrompoient d'abord. Le Parlement, qui montre tant d'activité dans les affaires du prétendu Schisme, n'a pas été non plus négligent à faire les réglemens qu'il a cru les plus convenables pour corriger l'effet de ces malignes influences. Heureusement ces maladies ont diminué par un vent de *Nord* qui est survenu, puis elles ont entièrement cessé. Ce Corps de Justice étoit sur le point d'abandonner sa résidence; il n'a changé de résolution que voyant le mal dissipé.

V. On confirme que l'affaire de l'Abbé de Prades, qui est à *Berlin*, est terminée de la manière qu'on l'a annoncé le mois passé, & au moyen des soumissions qui lui ont été imposées. Le Pape a fait présent à la Sorbonne de tous les Ouvrages en 15. Volumes in *quarto* que Sa Sainteté a composés. Cette Faculté a reçu un tel présent avec toute la reconnoissance & le respect qui sont dûs pour les marques de la bienveillance que lui donne le Grand Pontife qui occupe avec tant de dignité la Chaire du premier des Apôtres.

VI. Une Frégate de la Compagnie des *Indes-Orientales*, qu'on appelle l'*Utile*, & qui est arrivée au Port de l'*Orient*, a apporté des nouvelles pour cette Compagnie qui lui ont été des plus agréables. Mais la Cour n'en ayant jusqu'à présent rien fait publier, on ne peut y faire encore grand fonds. Elles portent, « que Mr.
» Duplex, Gouverneur de *Pondichery*, par des
» mesures qu'il a prises pour éloigner les Anglois
» & leurs alliés du terrain voisin du sien, est
» demeuré maître de toute la plaine qui s'étend
» le long de la côte de *Coromandel*; que les
» Anglois ont été obligés de se retirer vers *Madras*, & qu'il a fait des détachemens pour les
» resserrer de ce côté-là; que la Province de
» *Condavie*, limitrophe du territoire de *Mazulipatnam*, qui y est enclavé, a été cédée en
» pur don à la Compagnie par le Nabab *Sabalabetsingue*, Maître de toute la partie de l'*Ingostan* connue sous le nom de *Kam*. La cession de cette Province, selon les mêmes avis
» apportés par la Frégate l'*Utile*, seroit d'autant
» plus avantageuse aux François, qu'elle est entièrement à leur bienfaisance, & qu'elle renferme
» les plus belles Fabriques du Pays, particulièrement

« particulièrement celle de mouchoirs. »

Mazulipatnam est dans la possession des François. Outre l'avantage que la Compagnie des Indes trouvoit dans le Commerce particulier affecté à la Province de *Condavie*, elle retireroit encore, comme on l'assure, environ cinq cens mille écus par an du produit de ce qu'elle y possède en fonds de terre.

Le Sieur Palteau, premier Commis au Bureau Général des Vivres à Metz, a inventé une nouvelle façon de Ruches, surtout, cadran & table pour les poser d'une singulière construction, avec lesquels on a l'aïssance de perpétuer les Abeilles, & d'en tirer des essains, de la cire & du miel, sans être obligé pour avoir leur provision de les faire moutir ni transvaser, ce qui est équivalent.

Cette nouvelle façon de Ruches met les mouches à couvert des voleurs, du pillage des autres Abeilles & de tous les accidents qui sont inséparables & qui suivent de près les Ruches de pailles & de veines qui sont toutes nuës sur les Ruches; comme les fortes gelées, les pluyes foïettées par les vents, les grands coups de soleil, les rats, les souris, les mulots, les musaraignes, les vers, les punaises, & plusieurs autres animaux & insectes qui leur sont nuisibles.

On a l'avantage par cette nouvelle façon de Ruches, de procurer l'aïssance aux essains d'entrer dans des Ruches vuides & d'y faire leur demeure, pour n'être plus obligé à l'avenir de garder les meres Ruches dans le tems qu'elles essaïment.

Appuyé de tous ces avantages, on peut tirer plus de profit d'une Ruche d'Abeilles qu'on n'a fait de six jusqu'à présent, parce qu'il n'y a
aucunes

aucunes de ces Ruches nouvelles garnies de mouches dans un bon Pays, qui ne rapporte année commune 200 pour 100, en faisant un total du produit qu'une Ruche aura fait pendant six années, & en le divisant par 6 & dans les excellentes positions, 300 pour 100; ce que l'Auteur ose assurer, tandis que les mouches dans les Ruches ordinaires, année commune, n'ont point passé 36 livres pour 100 liv. Il lui est facile à prouver qu'il a eu l'année dernière 400 pour 100, quoique ces mouches soient dans un mauvais climat. Il dit aussi que les particuliers qui sont obligés de vivre toujours à la campagne, parce que leur médiocre revenu ne permet pas qu'ils demeurent à la Ville, que si ces personnes connoissoient la riche production que font les Abeilles dans ces nouvelles Ruches, ils doubleront bientôt leurs rentes & à peu de frais, pourvu que leurs résidences fussent dans des positions avantageuses; ce que l'Auteur connoît d'un coup d'œil.

Le Roi a rendu un Edit depuis peu de tems, qui engage ses sujets à augmenter le plus grand nombre d'Abeilles qu'il leur sera possible, & à cette considération leur oëtroie plusieurs privilèges. L'Auteur prétend qu'il n'y a pas de plus sûr moyen pour y parvenir & avec plus de rapidité, que l'usage de ces Ruches. Il souhaiteroit que les habitans des Trois Evêchés, la Lorraine & le Barrois, dont il connoît les climats propres pour la production féconde des Abeilles où il n'y en a presque point, voulussent se servir de ces Ruches, il espéreroit voir dans ces trois Provinces au bout de six ans, plus d'Abeilles qu'il n'y en a dans le reste de la France.

L'Auteur fait un petit Livret pour servir d'instruction au Public, tant pour la construction de

ces Ruches, que pour la façon d'y gouverner les Abeilles, parce qu'elle est totalement différente de celle dont on s'est toujours servi. Il assure aussi que sans son instruction il ne seroit pas possible au plus habile Moucheriet, en voyant l'unique façon de ces Ruches, surtous, cadrans & tables, de pouvoir découvrir toutes leurs propriétés & que personne n'en pourroit tirer tous les avantages qui y sont attachés.

Comme ce trait pour l'augmentation des Abeilles & leur fécondité, est de l'utilité publique, nous en avons fait usage avec plaisir.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. On n'est pas sans être informé à Londres de tout ce que les nouvelles de France contiennent depuis quelques ordinaires, par rapport aux grands avantages que l'on y remarque avoir été remportés par les François sur la Côte de Coromandel. Ce qui se débite touchant Madras est pareillement scû. Mais ces nouvelles font d'autant moins d'impression, qu'en les supposant même véritables, le Gouvernement Britannique est persuadé que de tels avantages ne sont pas assez grands pour influer sur le système général des affaires dans ce Pays-là, & pour y faire pancher absolument la balance du côté des François. D'ailleurs, la négociation entre les deux Compagnies Orientales des Indes, se continuë sur le même pied qu'auparavant, & le Duc de Mirepoix, Ambassadeur de France, par un Courier qui lui arriva le 6. Février, a reçu des instructions tant pour lui que pour Mr. Duvelaer, le fils, dont nous avons fait mention dans

Dans notre dernier Journal, page 148, afin de travailler à consommer cette négociation. Au surplus, il est à propos d'annoncer à nos Lecteurs, qu'on se relâche de la vigueur avec laquelle on travailloit à l'armement & à l'équipement de l'Escadre destinée pour les *Indes-Orientales*, que le départ du secours de troupes que les François ont fait partir, comme on l'a dit, pour leurs Etablissémens dans ce Pays-là, avoit occasionné d'ordonner. D'où l'on peut révoquer en doute si cette nouvelle Escadre Britannique, qui devoit être composée de douze Vaisseaux de guerre, mettra à la voile aussi promptement qu'on pouvoit le penser. En ce cas les gens à conjectures se trouveroient des plus déroutés dans un plan qu'ils avoient déjà arrangé des mesures que l'on devoit suivre, par rapport aux affaires des deux Compagnies Orientales d'*Angleterre* & de *France*. Mais laissons les choses à cet égard dans l'indécision où elles se présentent jusqu'à ce qu'on y répande plus de lumière.

II. Comme les difficultés que le commerce des Marchands Anglois à *Lisbonne* continuë d'y rencontrer, sont devenues de plus en plus sérieuses, il paroît absolument nécessaire au Gouvernement de prendre des mesures pour les accommoder, & c'est à quoi il s'occupe à présent. On s'attend ainsi que le Lord Tirawley sera renvoyé à la Cour de *Portugal*, chargé d'y exécuter une commission à ce sujet. Ce Ministre a été vû de bon oeil y étant; on compte ainsi qu'il pourra amener mieux les choses à une conciliation que tout autre.

On ne parle plus à *Londres* du différend avec la *Prusse*, quant à l'hipothèque de la *Silésie* cependant

pendant cette affaire n'est rien moins que terminée.

III. Le Roi voulant mettre en œuvre tous les moyens qui peuvent contribuer à rétablir le calme dans le Gouvernement d'Irlande, Sa Majesté a jugé à propos de faire suspendre de leurs Emplois, quelques personnes dont la trop grande ardeur paroïssoit s'opposer au rétablissement de l'union entre les partis qui s'y sont formés. Mr. Thomas Carter a entre autres reçu la démission de la place de Maître des Rôles qu'il exerçoit à Dublin, & son nom a été rayé de la liste des Conseillers-Privés. Quant au Comte de Kildare, premier Pair d'Irlande, qui a fait quelque séjour à Londres, il en est parti pour retourner à Dublin, sans avoir eu d'audience particulière du Roi. Il n'a pû ainsi rien lui représenter de l'état des différends en Irlande. Il a bien vû les Ministres, mais on ne croit pas qu'ils soient entrés avec lui dans aucuns détails sur l'affaire en question. Du reste, il a été résolu de dissoudre le Parlement d'Irlande, afin de pouvoir, par la séparation de ses Membres & un bon examen, mieux connoître qu'autrement la véritable cause de leur division.

IV. Il paroît toujours certain que le Roi ne passera pas la Mer de cette année ; mais il est incertain, quand Sa Majesté mettra fin à la séance présente du Parlement d'Angleterre, qui doit être suivie de l'élection de nouveaux Membres pour une autre séance. Ce qui s'est fait le plus remarquer du Parlement, depuis ce qui en a été rapporté le mois dernier, c'est que le 6. Février la Chambre des Communes, en grand Comité sur le Subside, résolut d'accorder au Roi les sommes suivantes, savoir :

Dix mille livres sterlings pour le maintien des Forts

Ports & Etablifsemens Britanniques sur la Côte d'*Afrique*, pour être employée de la manière que Sa Maj. jugera convenable.

Six mille livres sterlings pour les dépenses nécessaires à l'entretien du grand chemin pour le passage des troupes & des voitures, entre la Ville de *Carlisle* & celle de *Newcastle-sur-la-Tyne*.

Trois mille livres sterlings pour subvenir aux dépenses de l'établissement Civil de la Colonie de *Georgie*, & pour les autres dépenses ordinaires de cette Colonie, pendant un an, à compter du 24. Juin 1753 jusqu'à pareil jour de l'année 1754.

Trente-deux mille livres sterlings pour les dépenses extraordinaires des troupes de terre, & pour les autres services de l'année 1754, auxquels le Parlement n'a pas pourvû.

Soixante-un mille neuf cens livres sterlings pour la non-valeur qui s'est trouvée dans le produit du dernier Subside levé sur le droit de Tonnage & de Pondage, lequel produit a été destiné pour satisfaire aux annuités & charges pour lesquelles ce subside avoit été accordé.

Six mille livres sterlings pour compenser la non-valeur du produit des droits sur les Liqueurs douces, tendant à acquitter les annuités affectées sur ces mêmes droits.

Hier, on proposa dans la Chambre de Communes, de porter un Bill pour prévenir la corruption dans les élections des Membres du Parlement, ainsi que les moyens qui se mettent en usage pour suborner des personnes dont le suffrage est nécessaire pour ces sortes d'occasions. Il s'éleva sur ce sujet quelques débats, après lesquels la proposition fut rejetée sans aller aux voix. On proposa aussi de porter un Bill pour
le

le soulagement des débiteurs insolubles; mais cette proposition fut pareillement rejetée.

Ce dernier Bill tenoit en suspens un grand nombre de personnes qui attendoient, avec impatience, de savoir s'il seroit porté ou non. Plusieurs étoient déjà allés en France, d'où ils se proposoient de revenir après que le Bill seroit passé, pour jouir du bénéfice d'insolvabilité que leur auroit accordé cet Acte. Divers autres, par le même principe, étoient restés dans les prisons, afin d'avoir part aussi au bénéfice résultant du Bill. Ainsi, l'on peut juger combien les uns & les autres se trouvent embarrassés de ce que ce Bill a été rejeté. Les débiteurs réellement insolubles, & qui cherchent à s'acquitter de bonne foi, sont les plus à plaindre dans cette rencontre.

V. Le Comte de Gisors, fils du Maréchal Duc de Belleisle & Gouverneur des Trois Evêchés, est arrivé depuis peu à *Londres*, & il a été présenté au Roi, qui l'a reçu très-gracieusement. Les deux Princes Corsini, qui voyagent, & qui ont fait un séjour de trois mois dans cette Capitale, en sont au contraire partis le 11. Février pour se rendre en France. Ces Princes ont eu l'honneur de prendre congé du Roi & de la Famille Royale. Ils se sont attirés beaucoup d'approbation & d'estime, aussi-bien que le Marquis Pucci, Seigneur Florentin, dont ils sont accompagnés.

H O L L A N D E.

I. Les Etats de Hollande & de Westfrise se sont rassemblés le 6. Février, comme nous l'avons annoncé. Mais ceux de Zélande ne sont pas arrivés pour terminer conjointement ce qui regarde l'érection du Port-franc, dont il est question

question depuis si long-tems. Comme on apprend que ceux-ci, qui s'étoient assemblés, se sont séparés infructueusement, sans avoir pris une résolution formelle sur leur consentement ou opposition à cette érection, il paroît en résulter que l'affaire est autant que tombée. Cependant l'on n'a pas laissé de travailler à des objets importans, & dont les Etats de la première Province de l'Union se sont occupés. Leur consentement à l'état de guerre de cette année, & à la continuation des charges de la même Province pour soutenir les finances, en ont rempli une partie. Il y a d'ailleurs des arrangemens rédigés en forme de plan pour le rétablissement des affaires de la Marine, & pour reconstruire dans un certain nombre d'années, tous les Vaisseaux qui feront partie de la Flotte Navale de la République.

II. La Convention, en vertu de laquelle le Roi de Prusse vend à la Maison d'Orange la partie que Sa Majesté Prussienne possédoit des Domaines de la succession du feu Roi Guillaume III. dans les Provinces-Unies, ayant été signée par les Ministres chargés de consommer cette négociation, l'échange des ratifications, s'il n'est pas fait, doit se faire dans peu de jours, au-sibien que le transport de ces Domaines à la Maison d'Orange. Le Traité ne tardera pas ensuite d'être rendu public (nous le donnerons dans nos Journaux) Le paiement de la somme convenüe se fera à *Amsterdam*.

III. Le 13. du présent mois de Mars est fixé, par une résolution des Etats-Généraux pour un jour général d'actions de grâces, de jeûne & de prières, & qui doit être observé dans toute l'étendue du territoire de la domination de Leurs Hautes

Puissances. Le Mandement à ce sujet, & qui porte les termes ordinaires qu'on a vûs souvent dans ces sortes de pièces, a été rendu & déjà envoyé dans toutes les Provinces.

P A Y S - B A S.

I. Le Sérénissime Duc, Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichiens, ayant été en conférences avec le Comte de Cobenzel & les Commissaires des Puissances Maritimes au sujet de l'affaire de la Barrière & du Tarif, on se figuroit que les conférences sur ces deux objets alloient reprendre vigueur pour être enfin terminées; mais il paroît à présent qu'on attend pour se décider là-dessus, que l'on soit parfaitement d'accord dans les Provinces-Unies touchant l'affaire du Port-franc.

II. L'article XIX. de l'Octroi accordé par l'Impératrice-Reine à la Ville de *Louvain* pour la navigation, vient d'être confirmé par une Ordonnance, afin de terminer des difficultés qui étoient survenues entre les Villes de *Louvain* & de *Malines*, au sujet de cet article, qui aura son plein effet, comme on va le remarquer par l'Ordonnance que nous annonçons, & que voici.

MARIE-THERESE &c. Par notre Placard du 19. Octobre 1750, émané à l'occasion de quelques excès & dommages, qu'on avoit commis aux ouvrages du Canal, que Nous avons octroyé à ceux de notre Ville de *Louvain*, Nous fûmes obligée de prendre, tant ledit Canal que les Entrepreneurs, Directeurs & tous les Ouvriers qui y travailloient, sous notre protection Royale; avec défense à tous & un chacun d'y commettre aucun trouble, violence ou voye de fait, directement ou indirectement. A présent
que

que ce Canal est presque achevé, que même on y navige déjà, & que Nous avons levé toutes les difficultés qui s'étoient mûes par rapport à l'exécution de notre Octroi, Nous avons trouvé convenir d'inhérent, comme Nous inhérons, dans les dispositions de notre dit Placard ; prenant de plus en notre protection tous les Batteaux & Barques, qui navigeront sur ledit Canal.

Nous défendons & interdisons en conséquence très-rigoureusement à tous & un chacun, de quelque état ou condition qu'ils puissent être, de troubler en aucune façon ladite navigation, de commettre aucune violence ou voye de fait, directement ou indirectement en manière quelconque, soit aux ouvrages dudit Canal, soit aux Batteaux, Batteliers ou autres qui y navigeront, à peine d'encourir notre indignation & d'être punis comme réfractaires à nos ordres & perturbateurs du repos public, selon l'exigence du cas ; voulant qu'ils soient en outre obligés de réparer les dommages & intérêts qu'ils auront causés, soit auxdits ouvrages, soit aux Batteaux, Batteliers & autres intéressés, & qu'ils soient aussi condamnés à une amende du double de l'import desdits dommages & intérêts, dont un tiers sera à notre profit, un tiers au profit de la Ville de Louvain, & le tiers restant au profit de l'Officier exploitateur. Et pourront ceux du Magistrat de ladite Ville de Louvain faire afficher notre présent Placard à des poteaux, à planter dans les environs du Canal, afin que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance.

Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux, les Chefs & Présidens & Gens de nos Privé & Grand Conseils, Chancelier & Gens de notre Conseil de Brabant, à l'Ecoute de Malines, & à tous autres nos Justiciers, Officiers &

Sujets qui se regardera, que cette notre présente Ordonnance ils observent & entretiennent, & la fassent exactement observer & entretenir, sans port, faveur ni dissimulation : Car ainsi Nous plait-il &c.

Les difficultés auxquelles obvie cette Ordonnance pour les suites, étoient survenuës de ce que les habitans de *Malines* avoient arrêté quelques batteaux de poissons & d'autres chargés de grains & de sel, sous le prétexte que l'article XIX. de l'Octroi pour la construction du Canal de *Louvain* ne pouvoit déroger à leurs privilèges. Voici la teneur de cet article.

« Ledit Canal étant achevé tous Bateliers, »
 « Marchands & autres y pourront naviger li- »
 « brément, tant en montant qu'en descendant »
 « avec leurs batteaux, denrées & marchandises, »
 « sans pouvoir être molestés ni inquiétés »
 « par qui que ce soit, pas même en vertu de »
 « quelque privilège, ni sous prétexte du droit »
 « vulgairement nommé *Lastbrekinge*, étappe, »
 « aucion publique, droit de quai, ou tels »
 « autres que pourroient prendre quelques Seigneurs, Villes ou Provinces. »

POLOGNE & NORD.

POLOGNE. Comme on ne parle plus des difficultés qui s'étoient élevées entre le Clergé & la Noblesse, on ne peut qu'être persuadé qu'elles sont assoupies. Mais une chose qui fait faire à présent beaucoup d'attention à tous les ordres de la République, vient d'une entreprise contre l'*Ordinatie*, faite par le Prince *Sangusko*, Maréchal de la Cour de *Lithuanie*. Ce Seigneur âgé

âgé seulement de 38 ans, & possesseur de biens considérables, puisqu'ils montent à plus de quarante mille ducats par an, a formé & exécuté le dessein de se renfermer dans un Couvent, afin d'y passer le reste de ses jours dans la retraite, & il a disposé de la plus grande partie de ses biens en faveur de différens particuliers & de personnes de distinction, qui lui étoient attachés depuis quelque-tems, soit par amitié ou par une conformité de goût, de sentimens & de liaisons. Une résolution de cette nature excita d'abord l'attention de toute la Noblesse: mais elle augmenta lorsqu'on apprit que le Prince Sangusko avoit entrepris en même-tems de démembrer de l'*Ordinatie*, fondée par le feu Prince Ostrogski, les biens qui y ont été réunis du consentement du Roi & de la République, & dont la disposition subsiste ainsi sans interruption depuis plus d'un siècle & demi. Ces biens, dont le revenu est très-grand & qui sont fort considérables par leur étendue, sont chargés de l'entretien perpétuel d'un gros Corps de troupes pour le service de la République, aux ordres du Grand Général de l'Armée de la Couronne.

L'entreprise du Prince Sangusko, en ce qui regarde l'*Ordinatie*, rencontre d'autant plus d'opposition, qu'on la regarde comme une infraction à ce que les Loix & Constitutions de l'Etat établissent dans des cas de cette nature. Et comme la subsistance d'une grande partie de l'Armée de la Couronne y est intéressée, il est très-apparent que le Comte de Branicki, Grand Général de l'Armée de la Couronne, ne montrera pas moins de vivacité que le reste de la Noblesse, à s'opposer aux vûes dans lesquelles

les ce changement a été conçu, d'autant plus que si l'on ne prenoit à tems des mesures pour s'y opposer, il seroit à craindre que la tranquillité du Royaume n'en souffrît une altération sensible. Il vient de paroître à cette occasion un Manifeste remarquable, qui a pour objet de prévenir, par tous les moyens possibles, les suites de cette entreprise. Ce Manifeste est signé des deux Grands Généraux du Royaume, des Sénateurs, Ministres, Dignitaires, Officiers & Gentilshommes les plus distingués qui se sont trouvés alors, en très-grand nombre, dans la même Ville.

Le but de leur opposition se développe d'abord dans l'exorde de la pièce. Il y est dit entre-autres : « Qu'unis par les liens de la fidélité
 35 inviolable qu'ils doivent au Roi, ainsi que
 35 par leur amour sincère envers la Patrie, & par
 35 leur zèle désintéressé pour le bien public, ils
 35 ne peuvent regarder avec indifférence, des
 35 entreprises tendantes à la dissolution de l'Etat
 35 de même qu'à l'usurpation d'une autorité illi-
 35 mitée & d'un pouvoir arbitraire de la part
 35 d'un particulier, d'où résulteroit une anarchie
 35 formelle élevée sur les débris des Loix & des
 35 Constitutions du Royaume.

35 Il est bien étonnant, continuënt-ils, que
 35 le règne d'un Monarque, dont les soins infatigables sont consacrés uniquement au maintien des Loix & de la vraye Liberté, qui dépend de leur observation, ait vû naître des irrégularités si préjudiciables aux augustes prérogatives de la Couronne, dont le Roi, à la tête des trois Etats qui forment la République, est le dépositaire : Irrégularités, qui, si on vouloit les tolérer, fapperoient infailliblement les Constitutions du Royaume par leurs fondemens. »

On cite ensuite sept Constitutions de différentes années, qui prouvent l'invalidité de ce démembrement. Ces Constitutions inaltérables de leur nature, sont encore fortifiées par les exemples des successeurs à l'*Ordinatie*, qui, pendant l'intervalle d'un siècle & demi, n'ont jamais osé s'en écarter, lorsqu'il s'est agi de quelque changement peu considérable, comme de l'aliénation d'un petit fonds, ou quelque autre altération semblable. Ces observations conduisent à la recherche des droits du Prince Maréchal, possesseur d'à présent. On soutient, par des preuves incontestables, que le Prince Sangusko ne descend de l'Instituteur, que du côté des femmes; que par conséquent, il n'a pû avoir qu'une jouissance précaire de l'*Ordinatie*, fondée sur une pure connivence de la République, qui, pour lors, se trouva impliquée dans des affaires dont l'importance l'empêcha de remédier à cette espèce d'usurpation.

On détaille à cette occasion les inconvéniens qui résultent de ce démembrement. Il ne suffit pas, poursuit-on, que cette démarche inconsidérée renverse les Constitutions de la République, en voulant lui ôter à la fois la juridiction Militaire, Territoriale & Civile, qu'elle s'est réservée sur les biens de l'*Ordinatie*, en rendant incertaine & mal assurée la subsistance du Corps de troupes qu'elle doit entretenir pour le service de l'Etat, en s'arrogeant un pouvoir arbitraire dans un Royaume où il n'y a de vraie Liberté que pour ceux qui savent se soumettre à des Loix sages & prévoyantes, propres à réprimer les abus qu'on voudroit faire de cette Liberté.

« Les conséquences en seroient des plus fâcheuses aux particuliers sur lesquels on voudroit exercer ainsi une espèce de Souveraineté. Elles

» ne le seroient pas moins aux Nobles établis
 » depuis un tems immémorial dans ces mêmes
 » terres, par des fonds que leurs ancêtres ont
 » placés, afin d'acquérir des possessions tran-
 » quilles qui les missent à portée de veiller à la
 » sûreté des terres de l'*Ordinatie*. & des fron-
 » tières de l'Etat qui leur étoient confiées. Com-
 » ment le Prince Maréchal prétend-il les dépo-
 » séder de sa propre autorité, lui qui par rap-
 » port à ces biens, n'est qu'un Vassal & un feu-
 » dataire de la République ? »

Après une brève récapitulation des mauvaises suites qu'entraîne une action si peu réfléchie, on finit par faire des instances à Monsieur le Grand Général de la Couronne, dont l'autorité se trouve particulièrement lezée par cette innovation, & on le sollicite de prendre les mesures que lui dicteront son zèle pour la Patrie & le devoir de sa charge, afin d'obvier, d'une manière efficace, aux maux que pourroient occasionner l'entreprise du Prince Maréchal, en attendant que la République en Corps décide sur ce sujet à la prochaine Diette générale.

Immédiatement après la publication de ce Manifeste, le Grand Général de la Couronne a fait les défenses les plus précises au Commandant de la Forteresse, située sur les biens de l'*Ordinatie*, pour qu'il n'ait à écouter d'autres ordres que ceux qui lui seront signifiés de sa part, & qu'il ait à s'y conformer uniquement, comme étant le seul Chef légitime auquel les Armées de la République doivent obéir.

R U S S I E.

I. L'Impératrice a rendu une Ordonnance par laquelle elle supprime tous les Bureaux de Douane établis dans l'intérieur de son Empire,
 &

& ordonne qu'il ne sera exigé d'autres droits que ceux qui se perçoivent dans les Bureaux des frontières & dans ceux des Ports de Mer. L'avantage qui en résulte pour les Sujets de ce vaste Empire est tel, qu'ils acquièrent par là comme une espèce de Port franc dans tous les lieux de la domination de l'Impératrice. Un témoignage aussi distingué de la bienveillance de cette Souveraine & de son attention pour la prospérité, a déterminé le Sénat, ayant à sa tête le Comte de Bestuchef, plus ancien Sénateur & Grand Chancelier, à se rendre au Palais de l'Impératrice, pour lui exprimer la reconnoissance des peuples & la vivacité de la joye dont ils étoient pénétrés à cet égard. Sa Majesté après avoir entendu le discours de cet auguste Corps, représentant les Etats de l'Empire, répondit

« Que rien ne sauroit lui causer plus de joye,
» ni lui donner plus de satisfaction, que de
» pouvoir contribuer au bien & à la prospérité
» de ses Sujets; que ce sentiment est tellement
» gravé dans son cœur, qu'il y prévaudra tou-
» jours sur toute autre considération, & qu'elle
» se fera un plaisir en toute occasion de faire
» céder ses propres avantages à ceux de ses
» Sujets. »

II. Il n'y a peut-être pas d'exemple d'un embrasement aussi promptement réparé que l'a été celui du Palais Impérial à *Moscon*. On n'y a travaillé que pendant trente-trois jours, mais à l'aide de plus de quinze mille hommes, pour le rebâtir totalement. Les appartemens en avant été aussi remeublés, l'Impératrice prit possession de ce nouveau Palais le 29. Décembre. Elle y célébra le même jour l'anniversaire de sa naissance, ce qui fut accompagné d'un souper splendide servi à une Table de 220 couverts, & après lequel

lequel on ouvrit un Bal paré, qui fut continué jusqu'au jour, & que S. Maj. Imp. honora plusieurs fois de sa présence. C'est un véritable sujet d'admiration que l'on ait pû, dans un aussi court espace de tems, rebâtir ce Palais, le remeubler à neuf, & n'avoir rien oublié de ce qui pouvoit servir à l'élégance intérieure & à l'ornement extérieur d'un pareil Bâtiment. L'aspect de ce Palais présente d'abord à la vûe un grand corps de Logis, avec deux aîles, dont l'une est pour les Offices, & l'autre pour les Cuisines. Le principal corps de Logis contient, outrel'appartement de l'Impératrice & celui du Prince successeur & de la Princesse son épouse, une Salle extrêmement spacieuse destinée pour les Festins & pour les Bals. Tout le Palais est orné de sculpture, de dorure & des autres ornemens qui peuvent contribuer à la décoration extérieure d'un Edifice. Toutes les fenêtres de l'appartement de l'Impératrice sont formées par de grands trumeaux de glace, qui se terminent à rez-de-chaussée, & les grands appartemens sont aussi très-bien éclairés. L'Impératrice a signalé par diverses graces & marques de libéralité la constance de sa rentrée dans son Palais. Elle a aussi fait distribuer en gratification, une somme de cinquante mille roubles aux ouvriers qui y ont été employés.

III. Le Baron de Pretlak, Ambassadeur de la Cour Impériale de *Vienne*, est enfin parti le 27. Décembre de *Moscou*, pour retourner à *Vienne*. Il a reçu le présent ordinaire de seize mille roubles, affecté pour les Ambassadeurs Impériaux lorsqu'ils terminent leur commission. En prenant congé de l'Impératrice, elle lui a renouvelé sa satisfaction de la manière dont il avoit rempli son Ambassade, & l'a chargé d'assurer
Leurs

Leurs Majestés Impériales de l'invariabilité de ses sentimens pour tout ce qui peut contribuer à leur avantage, de même qu'à celui de leur auguste Maison.

Les Cours de *Suède* & de *Dannemarc*, n'offrent rien de fort intéressant ce mois-ci pour l'étranger.

A R T I C L E VII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts, de Princes & autres personnes Illustres, depuis deux mois

NAISSANCES. Le 3. Janvier la Princesse épouse du Prince Evêque de Lubec, née Princesse de Hesse Cassel, mit au monde un Prince, qui a été nommé au Baptême Pierre-Frédéric-Guillaume. Il a eu pour Parrain le Roi de Suede, le Prince Successeur au Trône de Russie, le Landgrave régnant de Hesse-Cassel; & pour Marraines l'Impératrice de Russie, la Duchesse douïaïrière de Holstein-Eutin mère du Prince Evêque, la Princesse Abbessé de Quedlinbourg, & la Princesse veuve du Prince Maximilien de Hesse-Cassel, mère de la Princesse épouse du Prince Evêque.

Le 24. la Princesse épouse du Prince Electoral de Saxe, mit de nouveau au monde un Prince, à *Dresde*; cette naissance a été annoncée au Peuple par une décharge générale de canons. Le Prince nouveau né a reçu au Baptême les noms de Joseph-Marie-Louïs-Jean-Nepomucene-Louïs Gonzague François-Xavier-Janvier-Antoine-de-Padoüe-Polycarpe. Il a eu pour Parrain Mgr. le Dauphin, représenté par le Prince Xavier, & pour Marraine Madame la Dauphine, représentée par la Princesse *Caroline*.

La Comtesse de Lalaing d'Oudenarde, accoucha le 6. Février d'un fils à *Bruxelles*.

MARIAGES. Messire Armand-Louis de Serrent, Marquis de Kerfiliis, Guidon dans la Gendarmerie Française, fut marié le 23. Janvier à Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg d'Olonne, fille de Charles-Anne-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc d'Olonne, Maréchal des Camps & Armées du Roi Très-Chrétien.

Anne-César-Louis de Choiseüil, Vicomte de Choiseüil, fils de César-Gabriel de Choiseüil, Comte de Choiseüil, Lieutenant-Général des Armées de France, se maria le 29. à Gayanne-Marguerite-Philippine de Durfort de Lorges, fille du Comte de Lorges, Lieutenant-Général des Armées du Roi T. C.

Le même jour, Messire Pierre-Jacques-François-Auguste Ferron, Comte de la Ferronays, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons de son nom, au service de France, épousa Demoiselle Charlotte-Jacqueline Marnays de Saint André de Vercel, fille du Comte de Vercel, Maréchal des Camps & Armées du Roi de France.

Le même jour encore le Comte Frédéric-Borromée a épousé à *Milan* la Marquise doüaïrière de Novati, veuve du Général de ce nom, & née Marquise de Lucini, d'une des principales Maisons du Duché de *Milan*.

Le 4. Février le Comte de Merveldt épousa à *Bonn* la Baronne de Metternich, nièce du Baron de ce nom, Grand Prévôt de Munster, & Grand Chambellan de l'Electeur de Cologne, qui donna la bénédiction nuptiale à cet illustre couple, & lui fit l'honneur d'aller le surprendre à dîner chez la Comtesse doüaïrière de Metternich.

MORTS. Chrétien-Auguste de Buschinarn, Grand

Grand Chanoine Capitulaire de l'Eglise Métropolitaine de Cologne, Doyen & Chanoine de la Collégiale des Apôtres &c. mourut le 11. Décembre à *Cologne*, des suites d'une attaque d'apoplexie, dans la 54 année de son âge.

Le 13. mourut à *Malines* Mr. Paul-Corneille Hoyneck de Papendrecht, Archiprêtre & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de la même Ville, âgé de 68 ans. Il s'étoit acquis de la réputation par son sçavoir & par plusieurs Ouvrages qu'il a composés sur l'Histoire Ecclésiastique des *Pays-Bas*.

Le Baron de Stiernstedt, Sénateur à *Stockholm*, y est mort.

Le Chevalier Alinoro Barbaro, Procureur de Saint Marc, a payé le même tribut à la nature, à *Venise*. Le Grand Conseil a nommé à cette importante Charge le Noble Ange Contarini.

Joseph Melendez, Recollet, Archevêque de *Palerme*, est décédé dans le même mois de Décembre dans son Diocèse, âgé de 63 ans.

Le 19. mourut à *Manheim*, Messire Ferdinand Comte de Leerodt, Grand Maréchal de la Cour Palatine, Conseiller Privé Actuel &c.

La mort enleva le 22. à *Madrid* le Marquis de Taburninga, le même qui ayant été disgracié sous le précédent règne, passa à cette occasion en *Angleterre*, d'où, à l'avènement du Roi à la Couronne, il revint en *Espagne*, chargé entre-autres de proposer des ouvertures pour le rétablissement de la paix avec la Cour Britannique. Sa Majesté Catholique, en considération de l'attachement qu'il lui avoit marqué étant Prince des Asturies, lui accorda, à son retour, une pension de 900 pistoles, qu'elle a eu la bonté de continuer à sa veuve.

Messire Scipion-Jerôme Begon, Evêque de
Toul,

Toul, Abbé de l'Abbaye de Saint Germer de *Flaix*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Beauvais, & de celle de Vaux en *Ornois*, Ordre de *Cîteaux*, mourut le 28. à *Toul* en son Palais Episcopal, âgé de 77 ans. C'étoit un Prélat digne des premiers tems du Christianisme.

Mr. de *Trudaine*, Evêque de *Senlis*, Abbé de *Femy* & de celle de la *Victoire*, est aussi mort dans son Diocèse, âgé de 78 ans.

Louïs Comte de *Ballayra*, Général de Cavalerie des Armées Impériales, Colonel d'un Régiment de Dragons, qu'il avoit levé à ses dépens, est mort à *Vienne* dans un âge avancé. C'étoit un des meilleurs Généraux de Cavalerie qui furent employés pendant la dernière guerre. L'Impératrice-Reine a disposé de son Régiment en faveur du Général *Porporati*.

La nuit du 3. au 4. Janvier, mourut à *Versailles*, dans la cinquantième année de son âge, *Marie-Isabelle-Gabrielle* de *Rohan-Rohan*, fille d'*Hercule Meriadec*, Duc de *Rohan-Rohan*, Pair de France, Prince de *Soubise* & d'*Anne de Levi* de *Vantadour*. Cette Dame est extrêmement regrettée de Leurs Majestés T. C., aussi bien que de la Famille Royale, dont elle avoit gagné l'estime & la confiance, par son attention à bien remplir les importans devoirs attachés à sa Charge de Gouvernante des Enfans de France, dont elle étoit revêtuë. Elle jouïssoit de cent-huit-mille livres de pension par l'augmentation successive qu'y avoit apporté l'accroissement de la Famille Royale. La Princesse de *Marfan*, veuve d'un Prince de la Maison de *Lorraine*, lui succède dans la place de Gouvernante des Enfans de France.

Le Bey de *Constantine* est mort dans sa résidence.

Le

Le Colonel Trelawney , ci-devant Gouverneur de la *Jamaïque* , mourut le 7. à *Gibraltar*.

Le 17. le Cardinal de Monti est mort à *Rome* dans la soixante-dix-neuvième année de son âge. Il exerçoit la Charge de Secrétaire de la Congrégation de *Propagandâ Fide* , lorsqu'en 1743 le Pape actuellement régnant le créa Cardinal, Il étoit revêtu à *Rome* de la Dignité de Protecteur de la Nation Bolonoise , & il étoit aussi Protecteur de l'Académie des Conciles. Le feu Cardinal de Monti étoit frère du Marquis de Monti, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France , des plus connu dans l'Histoire pour les événemens qui accompagnèrent ses diverses Ambassades.

L'Amiral Rosenpalm, au service de la Couronne de Dannemarc, mourut à *Coppenhague* le 18. , âgé de 76 ans, regretté pour ses talens & ses grandes connoissances dans la Marine.

Le 20. mourut Messire Isay Baron de Serainchamps, Chevalier Seigneur de Saulny du Menil &c. âgé de 81 ans. Il a été Général-Major en Espagne sous le Duc de Vendôme & pensionné du Roi de France, au service duquel Monarque il a été aussi Colonel réformé à la suite du Régiment de Royal Baviere.

Maria-Olympe-Emanuelle de Mazarin, veuve de Messire Louis Christophe Gigault, Marquis de Bellefonds, Colonel du Régiment Royal-Comtois, Gouverneur & Capitaine des Châsses du Château de Vincennes, est morte à *Paris* le 24. à l'âge de 89 ans. Elle étoit fille d'Armand-Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Pair de France, substitué au nom & aux Armes de Mazarin, & de Hortense Mancini, nièce du Cardinal Mazarin.

Le 25. mourut à *Vienne* Dona Meguel-Julien d'Avoir,

d'Avoit, Conseiller du Roi d'Espagne, & son Secrétaire d'Ambassade auprès de Leurs Majestés Imp. n'ayant que 60 ans.

Le même jour mourut à Rome Jean-Baptiste Barai, de Lodi, Cardinal Prêtre du Titre de *St. Thomas in Parione* &c. âgé de 78 ans. Il avoit été Nonce en Suisse, & il étoit Nonce en Espagne, lorsque le Pape régna le créa Cardinal le 9. Septembre 1743.

Sur la fin du même mois de Janvier, mourut le Duc Christian-Auguste Duc de Schleswich-Holstein-Sonderbourg, Général d'Infanterie des troupes du Roi de Dannemarck, Colonel du Régiment des Gardes à pied du même Prince. Il n'avoit que 58 ans.

La République des Lettres vient de faire une perte dans la personne du Baron de Hellberg, mort à *Coppenhague*. Il s'étoit acquis de la réputation par la variété & l'étendue de ses connoissances Littéraires.

Pierre de Bures, de la Parroisse de Buollade, Diocèse d'*Auch*, y est mort à l'âge de cent & quatorze ans. Trois jours avant sa mort il avoit encore été à la chasse.

La Comtesse Louise-Albertine d'Ysenbourg-Budingue, est morte à *Budingue*, dans la quatre-vingts-neuvième année de son âge. Elle étoit fille de Jean-Ernest Comte d'Ysenbourg-Budingue, & de Marie Charlotte, née Comtesse d'Erpach; Tige dont les quatre Maisons des Comtes d'Ysenbourg-Budingue, Ysenbourg-Wachtersbach, Ysenbourg-Meerholtz, & Ysenbourg-Marienborn, aujourd'hui régnantes, sont des Branches.

F I N.

Page 54, ligne-19 du Journal dernier, Il en est de même; lisez Il en est même.